l'unité

M 2805 - N° 442 - 7 F — L'hebdomadaire du Parti socialiste — 6 novembre 1981

Qui est violent ?

PAR GUY PERRIMOND

ET si l'on regardait la France telle qu'elle est ? La presse, ce miroir souvent déformant, a, ces dernières semaines, suffisamment brouillé le paysage pour que l'on tente, afin de s'y reconnaître, de ne pas tenir compte des cris — car on est loin des chuchotements — et que l'on prenne la mesure des questions soulevées.

La violence, la vraie, le mouvement ouvrier français en a l'habitude. Mais il s'agit d'une violence subie. L'éventail est assez large, de la violence symbolique à la matraque bien haut levée, pour que l'immense majorité des Français puissent en parler. N'importe quel militant syndical, n'importe quel manifestant a dans sa mémoire suffisamment d'anecdotes pour nous empêcher d'oublier. Avec la violence symbolique les choses se compliquent. Le discours tenu par les appareils d'Etat, de l'école primaire à l'armée en passant par la faculté, la télévision, le cinéma, bref ce que l'on appelle souvent les véhicules de « l'idéologie dominante », est dans les démocraties industrielles suffisamment efficace pour éviter, en particulier en temps de crise, des soubresauts sociaux trop brutaux, et le recours à la violence physique.

En France, vieux pays politique, cette violence symbolique n'a pas été assez forte pour empêcher que le 10 mai... Souvenez-vous. Dans la rue, dans les rires y avait-il ce soir-là le besoin de « revanche » qui parfois a animé le mouvement ouvrier français ? Il y avait, tout simplement, la joie, l'envie de changer la France, de modifier les rapports sociaux et les rapports humains. La revanche — cette violence concentrée — était absente. Et si à Paris c'est à la Bastille que l'on a dansé, aucune tête ne fut coupée. Certes, sur l'air des lampions, les manifestants ont crié « Elkabbach démission ». Mais il était évident pour tous que ce symbole d'une information fabriquée aurait droit, en quittant son fauteuil préféré, à toutes ses indemnités.

La violence ? La gauche française a suffisamment d'histoire derrière elle pour savoir qu'elle est rarement un bon moyen de gouvernement. Il y a déjà longtemps que Gramsci a décrit, dans l'activité politique, « le moment du consentement » et « le moment de la force ». Ce dernier n'est utilisable, n'a de sens qu'en certaines occasions, fort rares. Et plus rarement réussies. Le « moment du consentement » par contre est celui que l'on connaît dans les Etats où la légitimité du pouvoir est entière, où ses actes sont prévisibles, attendus, discutés. Ça ne vous rappelle rien ?

Bref, la « violence », la « terreur rose », le « fascisme rose » pour employer les mots de certains, s'est pour l'instant limitée à modifier les instruments de la violence symbolique — ou physique — utilisée par les gouvernements précédents. Faut-il des preuves ? Les actes législatifs suffiront : que signifie, par exemple, la décentralisation si ce n'est limiter le pouvoir « d'en haut » pour en donner un peu plus « en bas », c'est-à-dire réduire la « violence » de Paris et de quelques-uns sur le plus grand nombre. Que signifie l'abolition de la peine de mort sur le plan symbolique ? Que signifient les nationalisations, au-delà des aspects économiques, si ce n'est réduire le pouvoir — symbolique ou non — du capital ? Où sont la violence, la terreur dans tout cela ? Les trouve-t-on dans l'incitation au dialogue, à la concertation pratiquée par le gouvernement. Dans les débats prolongés à l'Assemblée nationale, alors qu'il aurait été facile d'utiliser des procédures plus.. expéditives. Faut-il poursuivre ?

Certes, à Valence et ailleurs on a parlé de « têtes ». Mais pas de la manière dont on l'a rapporté ici et là. Mais l'essentiel n'est pas là dans les mots, les souhaits ou les refus. A vouloir regarder l'Hexagone tel qu'il est, il faut tout de même prendre conscience — et tenir compte — des mutations de notre société.

Avec l'élection au suffrage universel du président de la République, on a pu percevoir une modification des rapports entre l'exécutif et la haute administration, par exemple ceux que l'on appelle les fonctionnaires d'autorité, nommés en conseil des ministres. Jusqu'alors, face à un exécutif dont la durée n'était jamais assurée, ces fonctionnaires incarnaient la permanence. De Gaulle élu — il en est de même pour ses successeurs —, la légitimité et la permanence se retrouvent sur les mêmes épaules. Dès lors, le rôle de ces fonctionnaires se modifie. Et les gouvernements successifs sont en droit de leur réclamer, outre leur technicité, un minimum d'adhésion aux programmes mis en œuvre, à la politique choisie, majoritairement, par le peuple français.

Dès lors, sans en arriver au « spoil system » américain, les gouvernements de la Ve République ont adapté l'usage à la loi : les fonctionnaires mis en place à ce niveau-là — moins de cinq cents sur deux millions — ont été choisis sur des critères ne comportant pas que la seule compétence. Cela dure sans être dit depuis 1962. Le gouvernement actuel ne pourra pas éviter de faire la même chose.

Il ne s'agit là, nullement, de « chasse aux sorcières », mais de nomination, entre les gros bataillons de l'administration et l'exécutif, d'hommes et de femmes à la compétence affirmée et dont le cœur, l'esprit et l'imagination seront accordés aux temps nouveaux. Quant à ceux qui devront laisser la place, il est évident que les règles de la fonction publique leur réservent autre chose que le chômage...

Oublier cela c'est oublier l'essentiel du 10 mai. Car cette élection n'est pas une fin, le terme de longues batailles sociales ou culturelles. Le 10 mai fut un début, l'émergence d'un nouveau possible. Refuser que ce jeune pouvoir se dote des outils nécessaires — et « légaux » — c'est soit lui refuser la possibilité de réussir, soit n'avoir rien compris aux motifs ou aux raisons de la victoire électorale.

Reste la question des rythmes. En ce domaine, plusieurs écoles sont opposées. Il y a ceux qui prônent la rapidité, le « gros paquet » — ce qui s'est en partie fait pour les préfets et les recteurs — et ceux qui sont partisans du coup par coup, des nominations réfléchies. Il y a des avantages et des inconvénients aux deux, c'est évident. Mais ce qu'il l'est aussi, c'est la nécessité de ne pas se laisser influencer par un lobby, somme toute restreint.

Et surtout de ne pas accepter de faux débats avec toute une partie des moyens d'information. Ceux qui ont couvert, justifié, caché, la violence symbolique — ou physique — exercée jusqu'au 10 mai n'ont aucune leçon à donner. Qu'ils balaient d'abord devant leur porte. Il faut donc, calmement, expliquer aux Français les raisons, les buts, des mutations à venir. Non pas à cause des cris de certains, mais parce que le pouvoir qui se met en place est leur pouvoir. Et qu'ils ont le droit non seulement de savoir mais d'être juges. Des intentions et des résultats.

Quant à ceux qui crient « au loup » alors qu'ils se sont très longtemps engraissés dans la jungle, qu'ils crient. Après tout, les loups sont une espèce en voie de disparition. ●

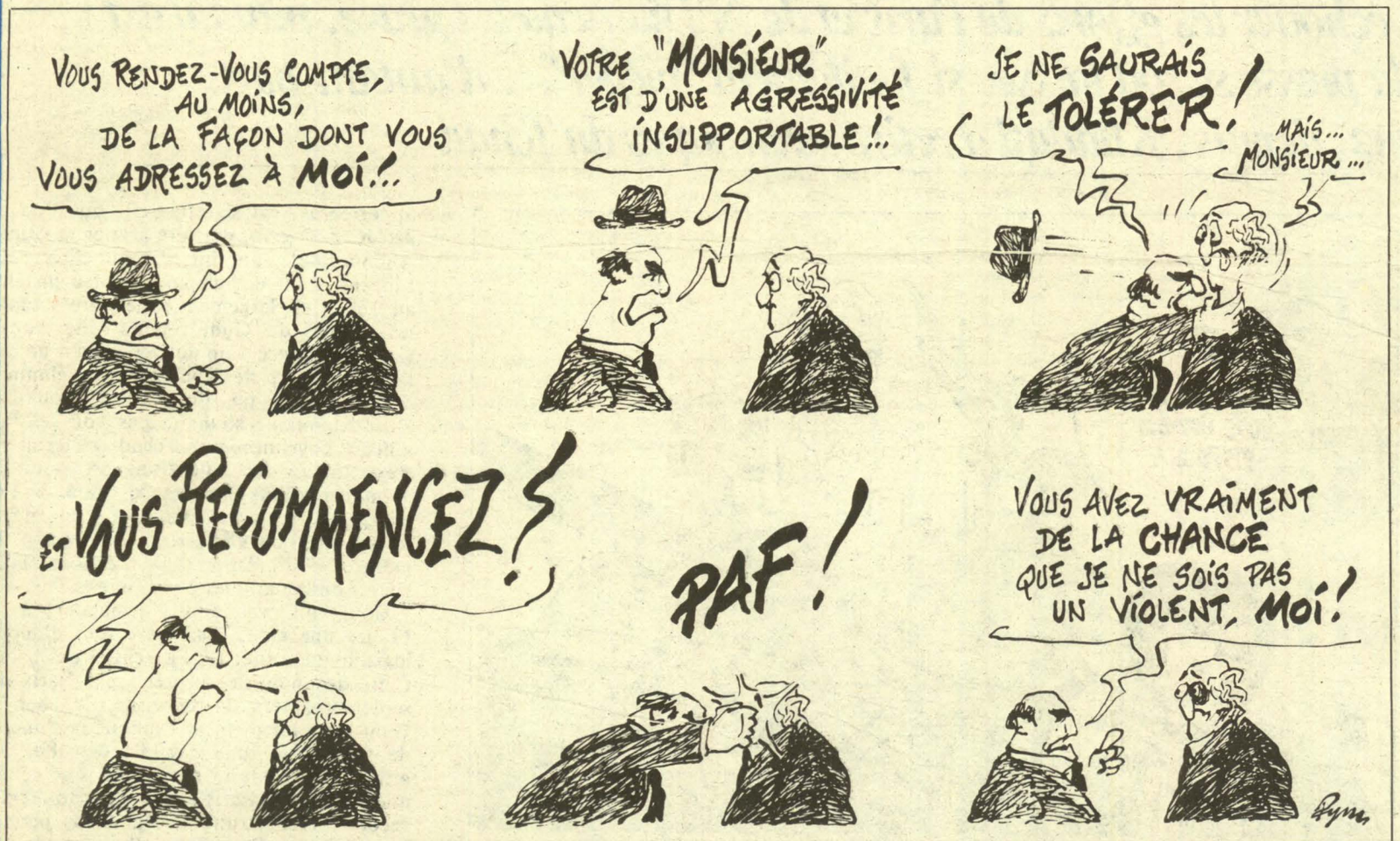

La semaine des dupes ou la "manip" tchadienne
(page 2)

Impôts: pour vous y retrouver dans ce qui a été voté
(page 4)

La Justice dans le box des accusés
(page 8)

Le chagrin et la pitié, version 1981
(page 10)

Visite guidée dans le ventre de Paris
(page 12)

Calvaire et résurrection d'une alcoolique
(page 16)

CONFERENCE FRANCO-AFRICAINE

La raison et le cœur

En choisissant ces mots, le président Houphouët-Boigny a donné le ton des travaux de la conférence franco-africaine, qui s'est tenue à Paris, mardi et mercredi derniers

PAR GUY PERRIMOND

UNE conférence qui fut tout à la fois un long dialogue, une recherche des actions communes à mener et une réflexion sur les rapports à tisser dans l'avenir entre les pays africains et la France.

Dès le mois de mai il était évident que les rapports de la France avec le continent africain allaient changer. Dans « l'Unité » nous avions indiqué les lignes de forces et les moyens de cette politique. Cette semaine les chefs d'Etat africains présents à Paris ont pu porter témoignage des mutations intervenues. Dont la première, celle qui tranche le plus avec un passé récent, ne surprendra personne. Aujourd'hui la France a accordé ses actes à son discours.

Jusqu'au 10 mai ce qui peut paraître une banalité ne l'était pourtant pas. Paris savait parfois prendre des accents touchants ou chaleureux. Mais le mépris, l'ignorance, le dédain étaient la marque constante des rapports quotidiens. Ce temps est fini. Pour la France, aujourd'hui, l'Afrique est, très normalement, majeure. Ce qui implique un rapport d'égalité. Les pays membres de la conférence ont avec l'Hexagone des rapports tissés de longue date. Ce qui implique des objectifs communs décidés en commun. La France, compte tenu de son histoire, a un rôle spécifique à jouer dans le continent. La notion de solidarité trouve tout naturellement sa place dans la définition des actions entreprises par Paris. Enfin, le choix politique fait par notre peuple a conduit quelques modifications de taille : par exemple l'intérêt porté par la conférence aux prix des matières premières, sa volonté d'en appeler à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'un tel problème soit pris en compte dans les négociations globales qui doivent s'ouvrir.

Les rapports entre la France et l'Afrique sont multiples. Sur le plan politique cette conférence a prouvé que « la France de Mitterrand » avait su tout à la fois rassurer — il ne s'agit pas de choisir ses amis en fonction d'a priori idéologique —, accroître son influence, apurer des comptes — le temps des exclus pour « mauvaise conduite » est terminé —, donner un élan nouveau, rendre l'espoir. La différence de ton entre cette conférence et les précédentes est à cet égard révélatrice.

Sur le plan économique, il n'était pas question à plus de trente, d'aborder les problèmes de détail. Depuis six mois les capitales africaines ont eu le temps de prendre la mesure des ambitions et des choix de Paris. L'aide française doit d'abord permettre l'autonomie et le développement et d'abord en matière alimentaire. Le sujet est connu.

Sur le plan diplomatique et militaire ; les accords existant avec nombre de pays africains sont tels que souvent l'un ne va pas sans l'autre, les nouvelles parvenant de N'Djamena durant la conférence ont été une preuve de la rigueur de la politique actuelle : le temps des valses-hésitations, des « coups fourrés » est terminé.

Mais l'essentiel est me semble-t-il ailleurs. Tout d'abord il y eu de longues discussions sur l'avenir même de cette conférence. Lieu de contact direct entre responsables au plus haut niveau, son utilité est certaine. Faut-il encore définir un cadre et des modalités. Et, au-dela d'une définition du « comment » des rencontres il y eut la prise en compte du monde tel qu'il est, l'analyse des rapports Nord-Sud et Est-Ouest, leurs conséquences sur le continent africain. Car, entre amis, vouloir limiter les débats aux seuls rapports France-Afrique reviendrait à faire de notre pays un mentor, un guide, un gendarme et un banquier. Rôle dont Paris ne veut pas. Et que les capitales refuseraient.

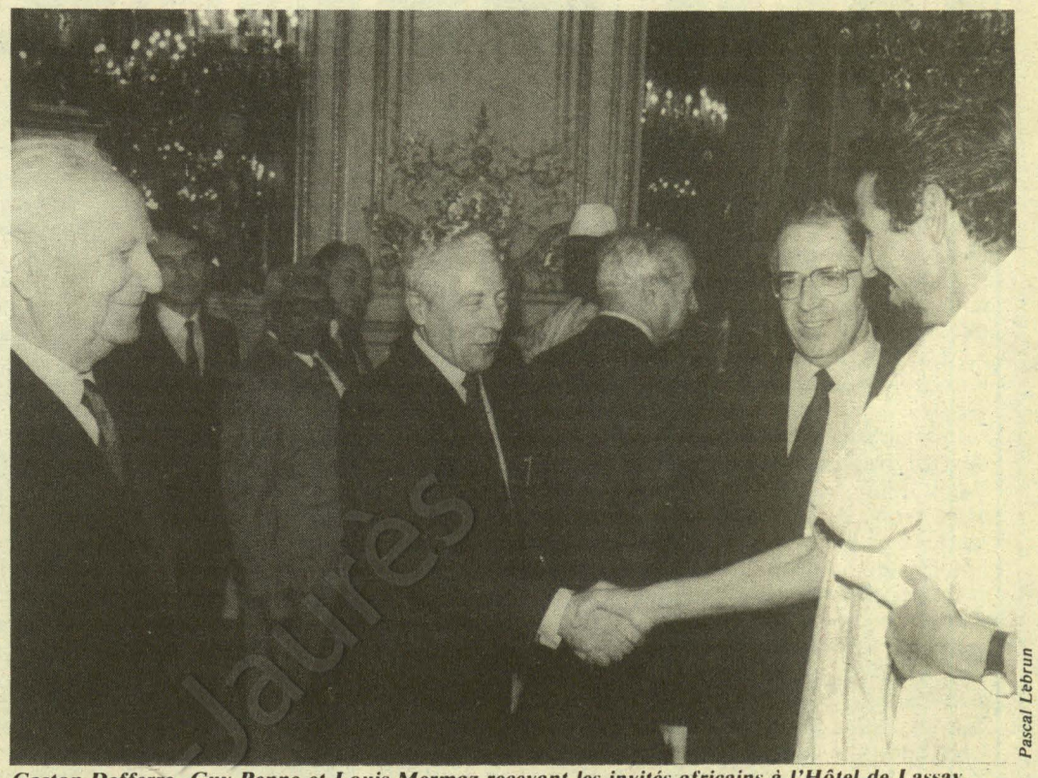

Pascal Lebrun

Gaston Defferre, Guy Penne et Louis Mermaz recevant les invités africains à l'Hôtel de Lassay.

Dès lors les « intérêts communs » à mettre sur la table de discussion comprennent tout naturellement les problèmes de développement, de sécurité, mais également la « grande politique ».

Intervenant après de multiples prises de contact individuelles, cette conférence a donc été le lieu de la première confrontation de la majeure partie de l'Afrique avec la France. Dès le deuxième jour des débats, il était évident que le courant passait : c'est donc une nouvelle page des rapports franco-africains qui s'ouvre. Et il est enfin possible que ces rapports ne soient plus de domination et que, dans le grand débat Nord-Sud qui s'ouvre, le « poids » de cette conférence et de ses conclusions pèsent lourd. ●

TCHAD

La semaine des dupes ou la "manip" tchadienne

Que des nostalgiques du passé ou des "agents" peu honorables tentent, à coups de fausses nouvelles, de faire échouer les efforts de Paris et de N'Djamena est grave, mais il est étrange que la presse se soit laissée si facilement "piéger"... d'autant plus que, depuis, Khadafi a retiré ses troupes du Tchad

PAR GUY PERRIMOND

LE Tchad serait-il un guêpier ? Depuis mardi soir, avec l'annonce du retrait libyen c'est tout sauf évident. Pourtant, à lire, à écouter ou voir la presse française de la semaine précédente, qui en aurait douté ? l'objectivité — cette qualité de ce qui existe indépendamment de l'esprit dit « le Robert » — ne semble pas être le souci majeur des « informateurs ». A moins qu'il ne faille parler de manipulation ?

D'abord les faits. Durant la première quinzaine d'octobre, de violents combats opposent dans la région de Mongo (au centre-est du Tchad) les troupes d'Acyl Ahmat, ministre des Affaires étrangères du gouvernement d'unité nationale de transition (Gunt), soutenu par les Libyens, à celles de Mahamat Aba Saïd, ministre de l'Intérieur du même gouvernement. L'appui logistique fourni par les troupes libyennes a permis à Acyl Ahmat de prendre le meilleur sur son adversaire.

A N'Djamena, on s'inquiète. L'aide apportée à Acyl signifie-t-elle que l'on est décidé, à Tripoli, de faire éclater le Gunt ? Annonce-t-elle une intervention directe des Libyens, dont la puissance de feu installée au Tchad est largement supérieure à toutes les troupes du Gunt réunies ? Se trouve-t-on en présence d'un nouvel — ou d'un dernier — effort de Khadafi pour éliminer, d'une manière ou d'une autre, Goukouni Oueddeï qui ne souhaite pas voir les présences libyennes au Tchad s'éterniser ? Répondre à ces questions est pour les Tchadiens d'une importance vitale. Et l'on comprend qu'à N'Djamena, en même temps que l'on s'interroge, on prenne des mesures pour résister aux pressions financières, diplomatiques ou militaires.

Goukouni va donc demander à la France une aide. Financière tout d'abord, logistique ensuite. De l'argent et des balles. Cette demande ne surprend pas Paris. En septembre, lors de sa visite, le chef du Gunt avait longuement expliqué la situation de son pays : une capitale détruite, une armée sans solde ni munitions, une économie vacillante. Paris avait alors donné son accord : reconstruire N'Djamena, permettre au Tchad de se doter d'une armée uni-

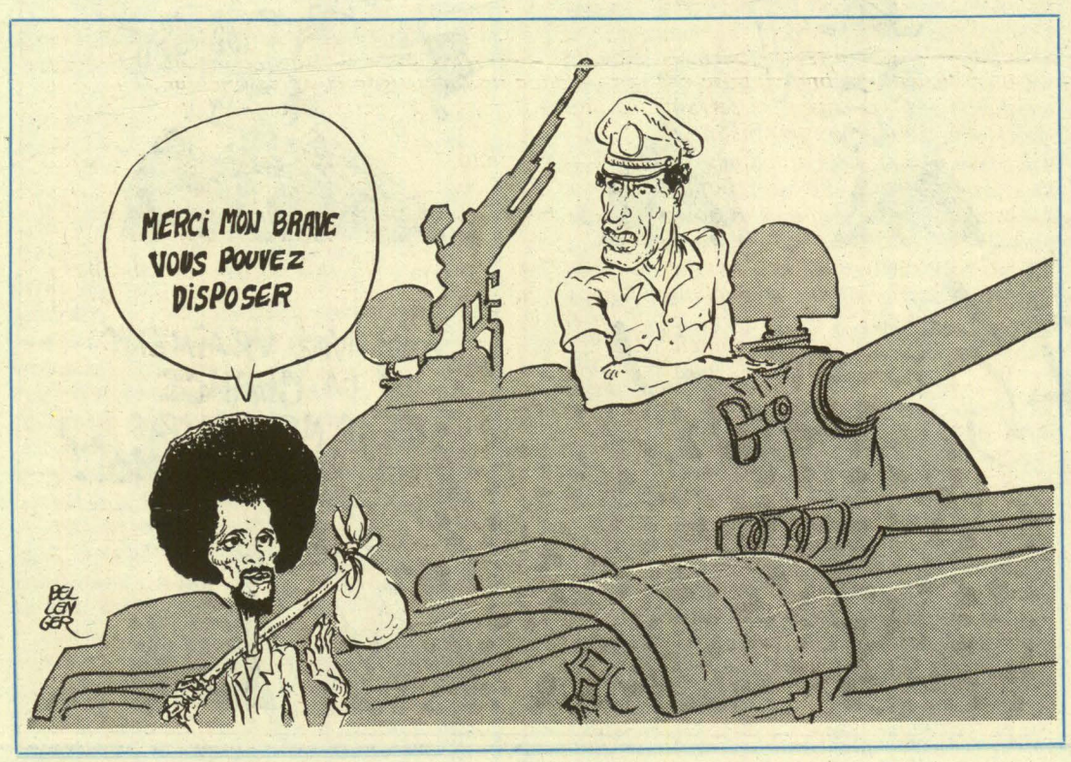



Sygma



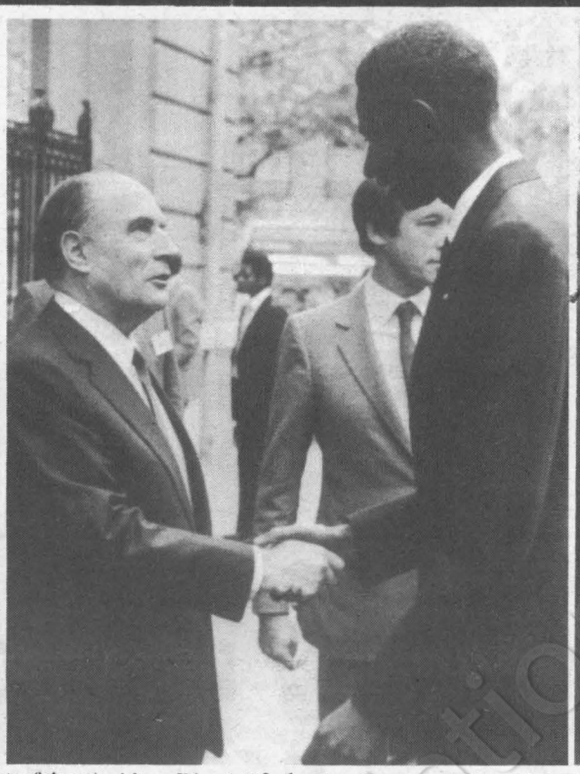

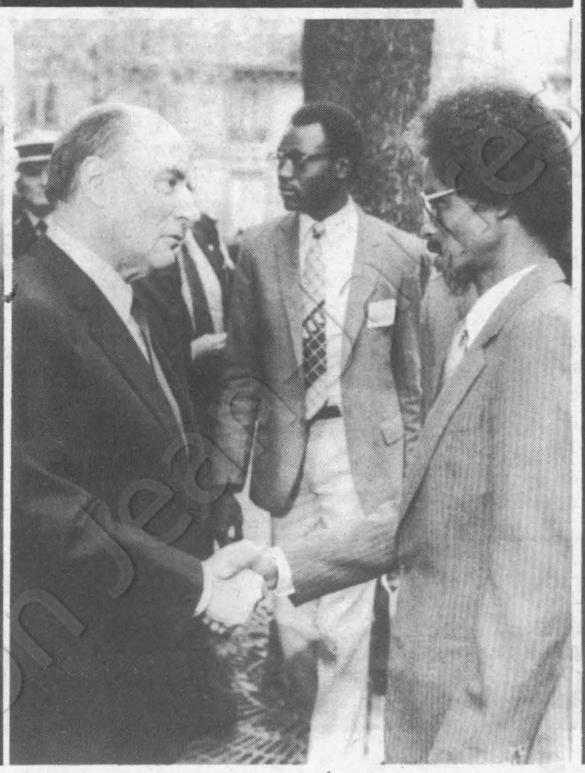

A.f.p.

Le président Mitterrand accueillant André Kolingba (Centrafrique), Abou Diouf (Sénégal) et Goukouni Oueddei (Tchad).

Pascal Lebrun

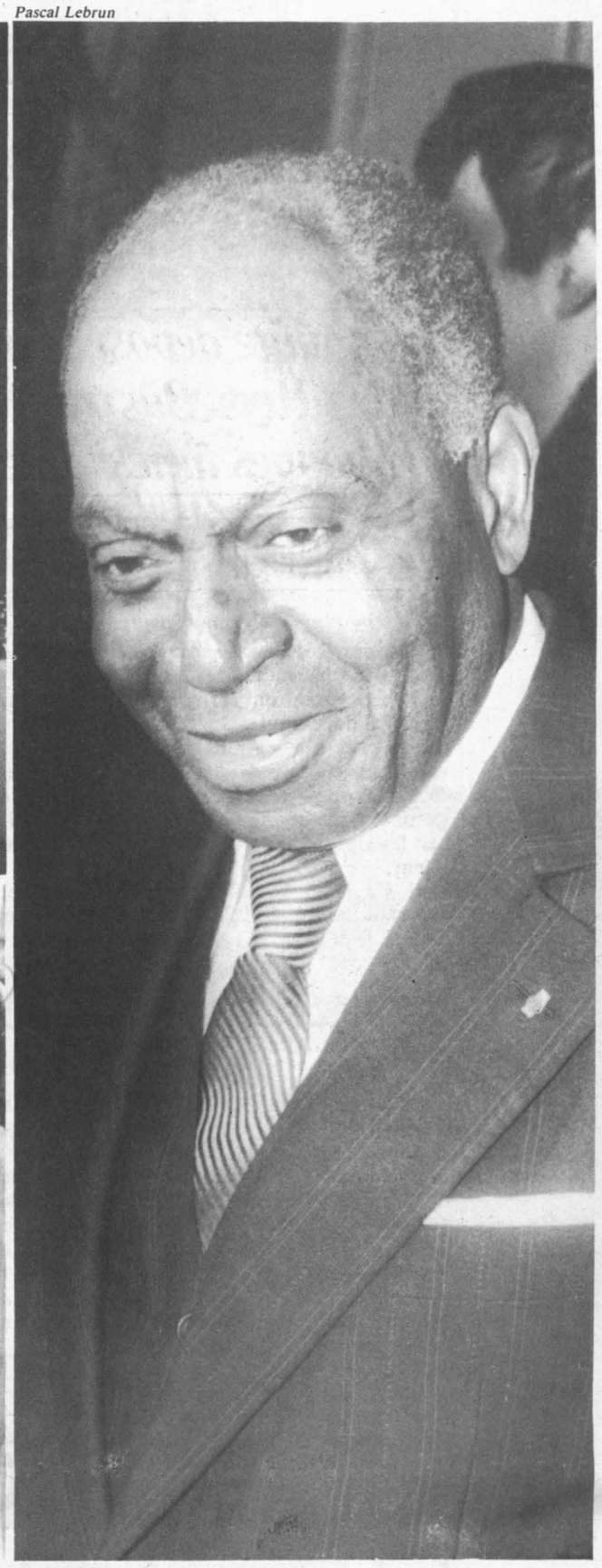

Le président Houphouët-Boigny.

fiée — on en est encore au temps des « grandes compagnies », ne peut qu'aider ce pays à retrouver une stabilité depuis longtemps perdue.

Les demandes tchadiennes seront donc satisfaites : un milliard et demi de francs C.f.a. sont virés. Et les moyens sont pris pour faire parvenir au Tchad des munitions. L'armement tchadien est hétéroclite : Kalachnikov et fusils belges, ce qui complique un peu plus les choses.

Dans le même temps, la France fera savoir qu'elle est prête à aider la force interafricaine prévue dans les accords de Lagos à devenir opérationnelle, c'est-à-dire à assurer la logistique en attendant que l'Onu prenne le relais. C'est de Cancun où il se trouve pour la conférence Nord-Sud que le président de la République rappela l'urgence de la mise en œuvre d'une telle force.

Viennent les commentaires. Et la presse française va amplifier les « dangers ». La livraison de munitions — bizarrement on ne parlera pas d'argent, ça doit être trivial si ces sommes servent, entre autres, à assurer le service des populations ! — devient une intervention directe. Elle est présentée comme une mesure d'urgence, une dernière tentative pour « sauver » un Goukouni aux abois. On peut déjà s'interroger sur les motifs des « informateurs » qui ont fourni aux journalistes ces informations. Car si les faits — l'aide — ne sont pas niables, ils n'ont pas été niés d'ailleurs, la mise en perspective, elle, est étrange. Et les journalistes, mis en condition, s'attendent qu'à nouveau une guerre civile éclate au Tchad.

La suite a de quoi étonner. De jour en jour les titres — et les textes — sur le Tchad vont devenir de plus en plus alarmistes. Il y aura l'assurance de l'arrivée de nouveaux blindés libyens à N'Djamena, blindés qui ne sont jamais arrivés. Puis d'une tension grandissant d'heure en heure. Enfin, l'A.f.p. diffuse un mercredi soir à 19 h une « nouvelle » que tous les journaux — radio ou télé — allaient reprendre dans leurs bulletins de 20 h malgré les démentis : les troupes françaises stationnées à Bouar en Centrafrique auraient été mises en état d'alerte. « On » tenait la preuve non seulement des problèmes tchadiens, mais, surtout, des « difficultés » du gouvernement français. Or l'état d'alerte n'avait jamais été décrété ! Le crescendo n'allait pas s'arrêter là. Le lendemain, on allait jusqu'à annoncer la disparition de Goukouni, après ou pendant un coup d'Etat ! Le Tchad était en sang, le Tchad allait sombrer.

Vers la fin de la semaine dernière il fallut changer de ton. Les Libyens n'étaient pas intervenus, il n'y avait pas de nouveaux blindés à N'Djamena où tout était calme, Acyl Ahmat n'avait pas attaqué Goukouni, et ce dernier n'avait pas disparu. Mieux, après une longue réunion du conseil des ministres, Goukouni annonçait publiquement qu'il avait demandé aux Libyens d'évacuer le Tchad et que cette évacuation devrait être terminée à la fin du mois de décembre de cette année.

On peut donc s'interroger soit sur la légèreté des agences de presse et de certains journaux — prenant pour argent comptant n'importe quelle « information » —, soit sur les motifs des « informateurs ». Car au nom de « l'objectivité » le Tchad méritait un tout autre traitement.

Car, là-bas, les problèmes sont graves. Depuis des années ce pays n'a connu que l'insécurité. Le Gunt n'est peut-être pas sa dernière chance ; en histoire les mots dernier et jamais ont rarement un sens, mais c'est en dehors d'une intervention extérieure la seule chance actuelle du pays.

En s'appuyant sur la force interafricaine de paix, dont un porte-parole de l'O.u.a. vient d'annoncer que les premiers contingents arriveront à N'Djamena d'ici à six semaines, Goukouni peut permettre à son pays de retrouver la paix, de conforter une unité nationale mise à mal ces dernières années, d'éviter l'emprise d'un voisin dont l'action, si elle s'était poursuivie, aurait été contraire à la charte de l'O.u.a.

En rendant publique sa demande d'évacuation, Goukouni a par ailleurs réussi à neutraliser Hissen Habré. Ce dernier se retrouve aussi isolé que le colonel Khadafi : le premier a donc annoncé qu'il mettait un frein à la guérilla, le second qu'il retirait ses troupes.

Durant cette semaine des dupes, la France a été tout simplement fidèle à sa parole. Tout d'abord en ce qui concerne son aide, financière ou logistique. Puis dans sa volonté de tout faire pour que le Tchad recouvre toute la plénitude de son autonomie. Croire que tout est réglé serait naïf. Pourtant, en venant à Paris assister à la conférence franco-africaine, Goukouni confirmait « qu'il tient la situation bien en main » : quitterait-il, autrement, sa capitale ?

Dès lors, il faut bien admettre que les « informations » qui ont fait la « Une » la semaine dernière étaient pour l'essentiel outrées ou fausses. Que des nostalgiques du passé — il s'en trouve aussi dans l'Administration —, ou des agents des services spéciaux tentent, à coups de fausses nouvelles, d'informations tronquées, de faire échouer les efforts de Paris et du Gunt, donne la mesure de leur sens de l'intérêt national, de la démocratie. Il est étrange, après cela, de voir Pierre Messmer partir au nom du R.p.r. à l'assaut de la politique africaine de la France : qui veut-il couvrir ? D'autant que l'exemple choisi par l'ancien Premier ministre — le Tchad — ne vient pas étayer son analyse !

Mais il est étrange également que la presse se soit laissée « piéger » aussi facilement. Il n'y a pas si longtemps elle était à propos de l'Afrique d'une prudence extrême : il lui a fallu beaucoup de temps pour parler de la situation en Centrafrique, lorsque Bokassa était au pouvoir par exemple. Ou plus simplement pour parler de diamants... Faire oublier ses silences complices ou son incompétence ne passe pas nécessairement par le laxisme le plus débridé. D'autant qu'il ne faut pas croire que les Français ont, tous, la mémoire courte. ●

Reportage « aux colonies »

Lundi soir au cours du journal d'Antenne 2 présenté par Christine Ockrent, soudain au beau milieu d'un commentaire exaltant comme de l'eau tiède et après quelques images montrant le Premier ministre serrant des pinces dans le Limousin, un reportage — enfin — sur la République centrafricaine.

Ça commence par quelques images réconfortantes et martiales montrant le brave bidasse français allant porter bonne parole et médecine à des populations misérables et délaissées. Après ce moment de joie simple et patriotique survient un dialogue carrément odieux.

Sous-off français, la bille à zéro et la mise réprobatrice : « Ils (les nègres) sont incapables de construire un pont (travelling avant sur un grand blond en train de scier des planches) et en plus ils piquent le bois pour en faire du bois de chauffage. C'est plus simple que d'abattre un arbre ! » Commentaire en voix « off » du journaliste « et pendant que les soldats travaillent à reconstruire leur pont, les villageois dansent et font de la musique ».

Fin de la séquence brousse. Nous voici maintenant dans le bureau d'un diamantaire américain qui explique que le trafic du diamant n'est plus ce qu'il était et que, de plus, une partie des diamants — les plus beaux — échappent au contrôle du gouvernement et sont vendus en fraude. Par qui ? On ne le saura jamais ! Après quelques larmes de crocodiles sur l'état de ce pauvre pays laissé « exsangue et misérable » (par qui et avec la complicité de qui ?) fin du reportage.

Imaginons un instant les vingt chefs d'Etat africains, hôtes de la France pour la conférence franco-africaine, profitant d'une pause dans leur chambre pour jeter un coup d'œil sur la télévision française. Imaginons un instant leur stupeur, leur colère et leur mépris devant ce concentré de racisme imbécile. Ça, la voix quotidienne de la France de François Mitterrand... Je ne suis pas Africaine et j'ai eu honte.

N.C.

BANQUES

Des gestions très particulières...

La plainte déposée par le ministre du Budget contre la Banque de Paris et des Pays-Bas relèverait-elle du "règlement de comptes" ou du "western" ? De bonnes âmes - intéressées - l'affirment. De quoi s'agit-il ?

PAR MAURICE DION MAUMONT

DEPUIS novembre 1980, la direction des Douanes a entrepris une enquête sur les méthodes de travail du service de « gestion privée » de Paribas. Comme dans toutes les banques, ce genre de service a vocation pour conseiller les clients en matière de gestion de patrimoine. Dans la plupart des cas, un « mandat de gestion » est donné à la banque pour réaliser les opérations courantes à la place du client.

Il s'agit bien sûr de clients ayant un montant minimal de fortune disponible à placer de 500 000 à 1 000 000 F.

Une affaire connue depuis longtemps

La direction des Douanes a notamment découvert, le 28 novembre 1980, deux carnets où étaient consignés les noms d'un certain nombre (450) de particuliers ayant ouvert irrégulièrement des comptes en 1968, 1974 et 1978. La moitié environ de ces titulaires de comptes ont été identifiés et convoqués par les Douanes. La plupart ont reconnu avoir bénéficié de l'aide de la banque pour transférer à l'étranger des sommes dont le total est très important, mais non encore chiffré exactement. Paribas avait en effet mis au point un système de « compensation » entre la France, la Suisse et la Belgique principalement.

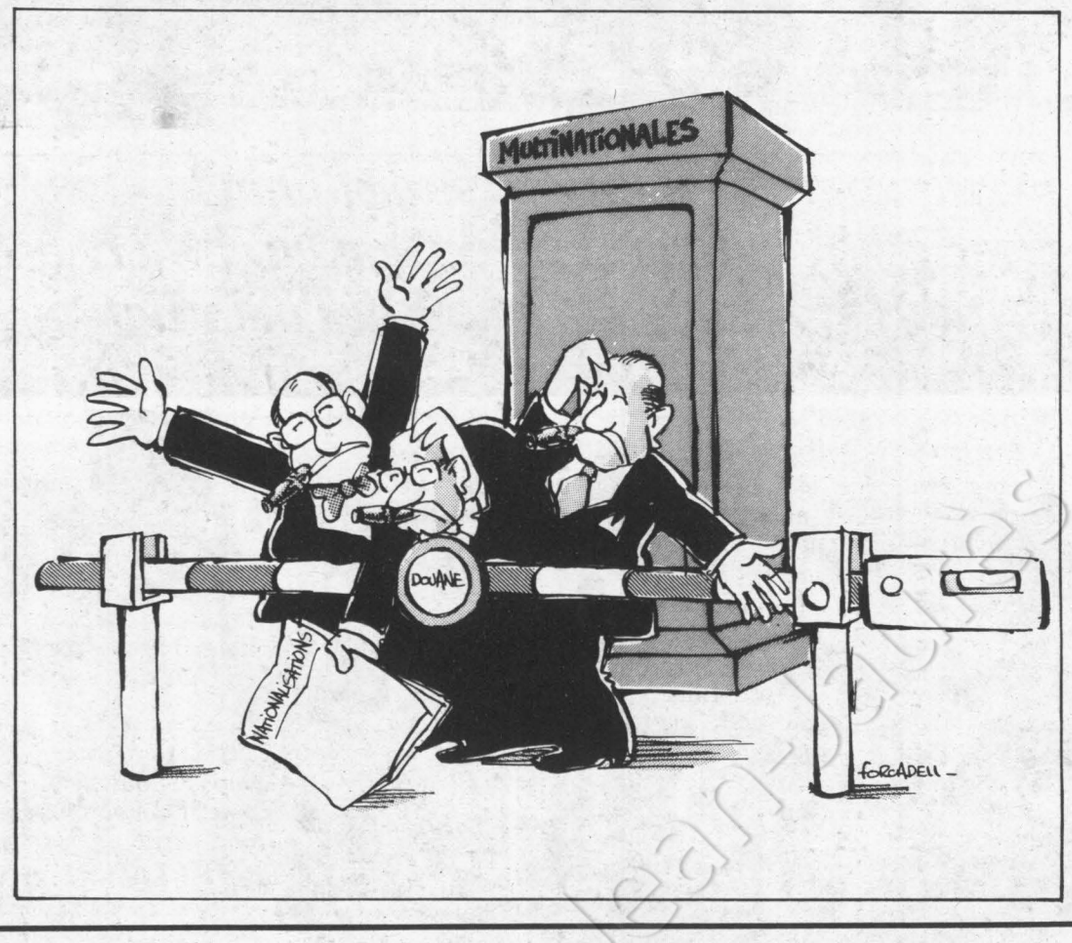

Cette affaire était donc connue depuis longtemps et le ministre du Budget souhaitait que le dossier fût le plus complet possible avant d'engager la moindre procédure.

D'ailleurs, la direction de Paribas a reconnu une partie des faits au printemps dernier, puisqu'un sous-directeur et un fondé de pouvoir, ayant plus de trente ans de banque, ont alors été mis à la retraite anticipée. Aujourd'hui, ce sont le directeur de la « gestion privée » et deux de ses principaux adjoints (sous-directeurs) qui sont inculpés.

Dans le cadre de cette enquête, les Douanes ont également mis en évidence d'autres infractions graves en matière de réglementation des changes. En 1980, dit le communiqué du ministère du Budget, « des responsables de cette banque (Paribas) ont proposé à un industriel toulousain — Pierre Latecoère — de lui faciliter le transfert au Canada de pièces d'or provenant d'un héritage pour une valeur totale d'environ trente millions de francs ». Nouveaux évidemment ! L'exportation des pièces a bien eu lieu et, en échange, Paribas-Suisse a touché une commission de trois millions de francs. Une indélicatesse (?) a été commise à l'égard de Pierre Latécoère puisque sur le

Impôts: pour vous y retrouver dans ce qui a été voté

PAR EMMANUELE PLAS

« LA loi de finances pour 1982 constitue un premier pas vers ce qu'on peut appeler une fiscalité de classe », juge Christian Pierret, député des Vosges et rapporteur général du Budget à l'Assemblée nationale. C'est la première partie de cette loi que les députés ont achevé de voter dans la nuit du 3 au 4 novembre. Elle concerne toute la fiscalité du pays pour l'année à venir même si seul le vote de l'impôt sur les grandes fortunes a tenu le devant de la scène.

Dès le mois de juillet d'importantes mesures avaient déjà été adoptées dans le cadre du collectif budgétaire :

• une cotisation supplémentaire pour les contribuables ayant acquitté plus de cent mille francs au titre de l'impôt sur le revenu pour l'année 1980 : majoration de 25 % pour la tranche située au-delà de cette somme ;

• l'amendement Pierret sur les donations-partage : la réduction de 20 % sur les droits de mutation est supprimée ; le barème d'imposition qui était plus favorable aux donations-partage devient le même que pour les successions. En revanche, dans le cadre de ces dernières, l'abattement en faveur des héritiers en ligne directe passe de cent soixante-quinze mille francs à deux cent cinquante mille francs ;

• un prélèvement exceptionnel de 5 % sur le bénéfice des entreprises de travail temporaire au titre de 1980 ;

• un prélèvement exceptionnel de deux pour mille sur le montant moyen, en 1980, des bénéfices des banques ;

• un prélèvement exceptionnel de 40 % sur l'augmentation du chiffre d'affaires sur les produits des entreprises exploitant en France des gisements de pétrole et de gaz ;

• le taux de T.v.a. passe de 7 % à 17,6 % pour les hôtels quatre étoiles ;

• relèvement des « droits de francisation » (équivalent de la vignette auto) sur les navires de plaisance pour 1981 et doublement des droits sur les moteurs d'une puissance supérieure à 10 CV ;

• doublement de la taxe spéciale pour les avions de plus de 275 CV ;

• relèvement de la taxe sur les produits pétroliers (supercarburant, essence ordinaire, gazole) de six centimes par litre ;

• suppression de la vignette applicable aux motos.

Les élus socialistes du Palais-Bourbon ont abordé la discussion de la loi de finances pour 1982, avec une idée force : la réforme d'un système fiscal injuste. Mais une réforme qu'ils veulent progressive ! « On ne peut pas changer tout le système fiscal en une fois », entend-on dire au groupe socialiste. Pas question en tout cas de casser la baraque même si les élus du P.s. ont bien l'intention de faire adopter au fil des cinq années de leur mandat une « fiscalité de loyauté » vis-à-vis de leur programme : « Exonérer le petit et déplacer le centre de gravité de l'impôt vers ceux qui ont les capacités contributives les plus fortes. »

C'est dans cet esprit qu'ils ont fait adopter les textes suivants :

• impôt annuel sur les grandes fortunes (il concerne deux cent mille contribuables sur quinze millions et rapportera environ cinq milliards de francs) au-delà de trois millions de francs par foyer fiscal, avec un abattement de deux millions pour les biens nécessaires à l'exercice de la profession à condition que le propriétaire exerce lui-même cette profession. Le barème est le suivant : 0,5 % entre trois et cinq millions ou cinq et sept millions s'il y a abattement professionnel ; 1 % entre cinq et dix millions ou entre sept et douze millions ; 1,5 % pour la partie supérieure à dix ou douze millions. Ne sont imposables que les personnes physiques — ni les sociétés ni les associations. Sont exonérés de cet impôt les objets d'art, les collections et les antiquités ainsi que les biens ruraux donnés à bail. A condition que la durée du bail soit d'au moins dix-huit ans et que les descendants du preneur puissent obtenir la cession du bail. Les vins et alcools détenus par les entreprises industrielles commerciales et agricoles ne sont imposés que sur leur valeur comptable. Les bois et forêts ne sont imposés que sur le quart de leur valeur ;

• relèvement uniforme de 13,5 % des tranches du barème de l'impôt sur le revenu ;

• plafonnement à sept mille cinq cents francs par demi-part du quotient familial ; exonération totale de l'imposition des cinq cent mille contribuables imposés sur une part ou une part et demie dont les revenus sont égaux ou inférieurs au S.m.i.c. ;

• majoration de 26 % de la limite de déduction fiscale attachée au salaire du conjoint de commerçant ou artisan non membre de centre de gestion agréé ;

• institution d'une demi-part de quotient familial pour les contribuables valides mariés à une personne invalide ;

• imputation à charge des grands invalides vivant sous le toit du contribuable ;

• institution d'une demi-part de quotient familial, sous certaines conditions de revenus, pour les anciens combattants (ou leurs conjoints veufs) âgés de plus de soixante-quinze ans, pensionnés ou titulaires de la carte du combattant ;

• généralisation de la déduction des pensions alimentaires versées aux enfants majeurs notamment chômeurs ;

• majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu destinée à financer partiellement le déficit de l'U.n.e.d.i.c. pour le million de contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1981 est supérieur à vingt-cinq mille francs ;

• prélèvement exceptionnel sur les bénéfices des syndics et administrateurs judiciaires (10 % après un abattement à la base de deux cent mille francs) ;

• prélèvement sur les entreprises de travail temporaire. Le produit attendu serait de vingt-cinq millions de francs ;

• modification de la fiscalité des tabacs (produit attendu : deux milliards de francs) ;

• nouveaux barèmes pour la taxe sur les véhicules à moteur (produit attendu : deux milliards un million cinq cent mille francs) ;

• taxe sur les frais généraux des entreprises et des professions libérales : au-delà de cinq mille francs pour les cadeaux d'entreprise, au-delà de dix mille francs pour les repas d'affaires, au-delà de soixante mille francs pour les immeubles et les véhicules considérés comme professionnels ;

• pas d'augmentation pour 1982 de la taxe intérieure sur les produits pétroliers pour le fuel domestique ;

• détaxe sur cinq mille litres de carburant par an et par véhicule pour les chauffeurs de taxi;

• les taux de déductions forfaitaires applicables aux revenus fonciers, de 20 % pour les propriétés urbaines et de 15 % pour les propriétés rurales, seront ramenés respectivement à 15 % et 10 % à compter de l'imposition des revenus de 1981. Les biens ruraux placés sous le régime des baux à long terme et les immeubles soumis à la loi de 1948 bénéficieront cependant des anciens taux.

« Les dispositions sur l'impôt sur le revenu sont au moins aussi importantes que l'impôt sur les grandes fortunes », commente Christian Pierret. Le rapporteur général se félicite aussi de l'élaboration « très démocratique » des amendements au sein du groupe socialiste, et des excellentes relations que les membres socialistes de la commission des Finances entretiennent avec le groupe communiste. « Pas de point de désaccord qui pourrait mettre en péril la solidarité gouvernementale. »

La fiscalité tranquille, en somme. ●

lot de 35 000 pièces, certaines de grande valeur ont été échangées, par l'un des responsables du transfert à Paribas, par d'autres pièces courantes d'un prix plus faible.

Le C.c.f. aussi

Quelles conclusions peut-on tirer de cette affaire ?

1) Le personnel de Paribas est très surpris de ce qu'il apprend aujourd'hui et s'inquiète de la mauvaise image de marque persistante de sa banque après les remous relatifs à la perte de contrôle volontaire des filiales suisse et belge.

2) Seulement cinq ou six personnes de haut niveau semblaient être au courant à Paribas de l'existence d'un « réseau » de transfert de fonds en Suisse. Un des très proches collaborateurs du sous-directeur de la gestion privée n'était pas au courant de cette activité parallèle qui existe pourtant depuis plus de dix ans !

3) Ce n'est pas la première fois qu'une banque française est prise à ce genre de transferts illicites. En 1978, le service de « gestion particulière » du Crédit lyonnais avait reçu la visite des Douanes. Là aussi des transferts de sommes importantes en Suisse au nom de résidents français avaient été mis au jour. Le directeur du service avait été officiellement mis à pied par une direction qui — au demeurant — si elle méconnaissait les détails, n'ignorait rien du principe !

Enfin le C.c.f. fait également l'objet d'une enquête des Douanes pour le même genre de trafic, même si, dans ce cas, les procédures sont plus sophistiqués *(Voir « l'Unité » du 24 octobre).*

4) Les banques aujourd'hui de plus en plus conscientes des dangers de ces opérations ont tendance à décourager leurs clients. Elles se contentent de les « orienter » vers telle ou telle formule de remplacement. Ainsi un cabinet parisien spécialisé dans les problèmes fiscaux est-il assailli de demandes de conseils afin d'échapper dans la mesure du possible à l'impôt sur la fortune, afin d'amoindrir le coût de l'impôt sur le revenu, etc.



A titre de « punition »

Il est significatif que le nombre de résidents français qui cherchent à devenir non-résidents — en prouvant que leur activité économique et leur domicile principal sont hors de France — a considérablement augmenté. Ce même cabinet chiffre la perte d'impôt sur le revenu (les non-résidents ne déclarent leurs revenus que dans le pays d'où ils proviennent) à la première année de rendement de l'impôt sur la fortune (4 à 5 milliards F) !

Alors « western », « règlement de comptes » ? Non. Auparavant ce genre de délits faisaient l'objet, entre les Douanes et la banque ou le client concerné, d'arrangements à l'amiable. On tombait d'accord sur une somme à payer à titre de « punition ». Aujourd'hui, cela est légal et naturel, ces infractions relèvent du droit pénal. ●

La chronique de Max Gallo

Jose Enrique

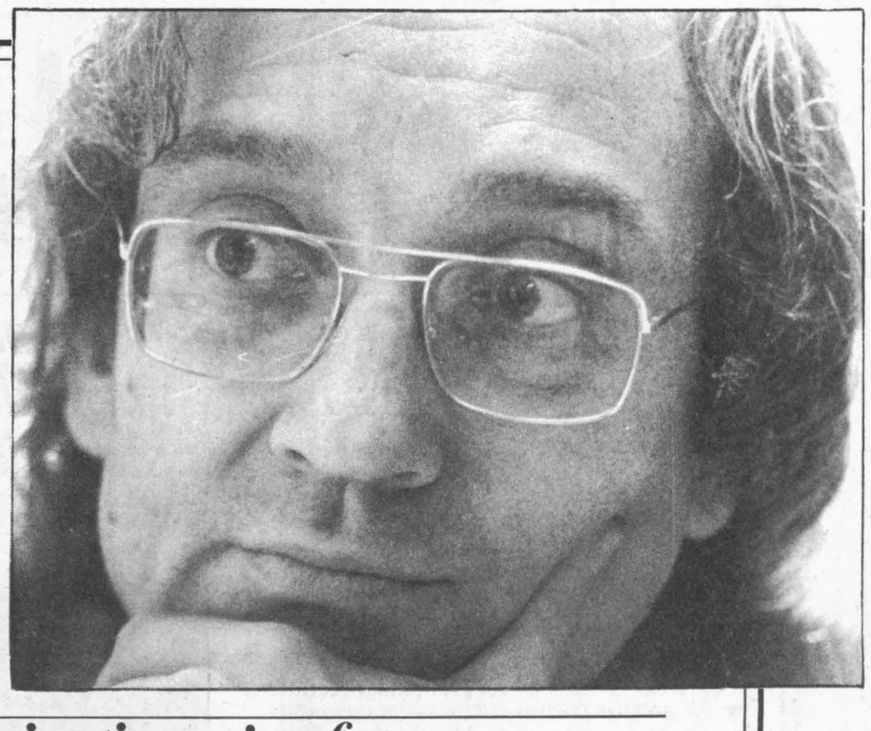

Et si la droite s'était emparée de l'imagination, si sa force principale venait de cette gestion qu'elle fait de l'événement, gagnant en somme la bataille de l'information avec une arme maîtresse : la peur millénaire

IMAGINEZ. Cet homme était un militant de gauche. Son père avait été déjà emprisonné pour les mêmes convictions. Son frère avait dû s'exiler. Lui, après une arrestation, avait finalement été autorisé à embarquer afin de poursuivre son métier de radiotélégraphiste. Dans une lettre postée au Brésil où il faisait escale, il expliquait à son frère que les officiers du navire étaient des « réactionnaires dans l'âme », des fascistes, des « momios » selon l'expression employée au Chili. Car ce marin, Jose Enrique Montoya Martinez, était chilien. Au large de Recife, le capitaine du cargo à bord duquel il servait a indiqué par phonie au moment où il croisait un navire grec que « le télégraphiste était tombé du bateau. Avec perte de vie ».

Aujourd'hui le navire chilien est à quai, dans les ateliers de réparation navale de Saint-Nazaire. Le frère de Jose Enrique est arrivé de Suède. Des manifestants se sont rassemblés devant le navire. Mais il est territoire chilien. Pinochet y est maître à bord. José Enrique est le cent vingtième militant de gauche chilien qui disparaît depuis le début de l'année.

Imaginez.

Mais savons-nous encore imaginer ? Nous avons souvent bariolé les murs d'inscriptions pleines de sève. « Sous les pavés la plage », écrivions-nous, répétant qu'il fallait mettre « l'imagination au pouvoir ». Et l'on dit de la gauche qu'elle est la patrie de l'utopie, donc en un sens de l'imagination.

Et si, au contraire, la droite s'était emparée de l'imaginaire, du symbolique, si sa force principale venait de cette gestion qu'elle fait de l'événement, de la manière dont elle le met en scène, dont grâce à ce spectacle elle cadenasse les esprits, recomposant la réalité au mieux de ses intérêts ? Imposant à la majorité du pays sa lecture des faits. Gagnant en somme la bataille de l'information. Et sachant que là est le champ décisif d'affrontement dont elle doit à tout prix rester maîtresse, si elle veut conserver son pouvoir ou le reconquérir. Qui pèsera le rôle de « El Mercurio » dans les glissements d'opinion qui ont favorisé, légitimé le coup de force de Pinochet contre Allende ?

Cet événement qui tue encore aujourd'hui. Imaginez le radiotélégraphiste Jose Enrique Montoya Martinez, sans doute jeté par-dessus bord, en pleine mer par ces « momios », ces officiers fascistes qui ont la tête pleine des mots imprimés par « El Mercurio ».

Pour expliquer cette domination de la droite sur « l'imaginaire », nous nous en tenons souvent à des analyses sommaires. On dit : les journaux sont possédés, contrôlés par l'argent. La droite puissante a ce monopole et l'utilise avec arrogance et audace. Et il est vrai que tel département, le mien, qui a voté à plus de cinquante pour cent pour la gauche ne dispose — vive le pluralisme ! — que d'un seul organe de presse, une sorte de journal officiel de la région, qui efface de ses lignes ce qui dérange. Et donne bien sûr *sa* lecture des faits. Essayez, avec quelques contributions bénévoles, de créer un périodique différent, vous mesurerez alors ce qu'en termes discrets on pourrait appeler les inerties sociales et politiques !

Mais le poids de l'argent et du monopole de fait qu'il favorise n'explique pas tout, tant s'en faut. Si la droite contrôle l'imaginaire plus qu'on ne le pense c'est parce que son pouvoir — on pourrait dire « le » pouvoir — prend racine dans la peur. Une peur millénaire. Le peuple sait que ceux d'en haut tuent. Imaginez tous ces supplices accumulés dans l'inconscient collectif : pour une jacquerie, un château mis à sac et à feu, combien de révoltés, depuis que l'histoire a dressé des croix et des potences, cloués, pendus, suppliciés. Noyés.

QUI sait le nom encore de tous les Jose Enrique Montoya Martinez jetés dans la mort parce qu'ils avaient osé simplement lever les yeux et réclamer leur dû ? Le pouvoir de droite — même si parfois il s'est enveloppé de rouge vif — a besoin de la peur, et c'est par elle qu'il règne sur le symbolique.

Il lui faut la guerre. La violence. Le mépris, une lecture catastrophiste de la réalité pour que dans l'imaginaire du plus grand nombre se lèvent les terreurs millénaires. La peur du châtiment, celle qui fait agenouiller et baisser la nuque. Il suffit au hasard des journaux de lire quelques lignes pour découvrir, ici et là, cette stratégie de la peur.

« Aujourd'hui la haute administration a peur », dit celui-ci. Tel autre ajoute : « Hâtons-nous d'en rire. Les occasions de larmes pourraient se présenter. » Un quidam s'inquiète et, au détour d'une phrase, creuse les fosses communes où a disparu une partie du peuple cambodgien. « (Mon) nom bien sûr, on pourrait me le retirer, dit-il : on a bien retiré le leur à pas mal de Cambodgiens. » Pour un autre, le congrès de Valence recréait « l'atmosphère des massacres de septembre ». Et qu'on mesure bien le sens de ce paragraphe : « La France terre des guerres de religion est entrée dimanche à Valence dans une nouvelle période de son histoire tourmentée. A leur habitude les socialistes l'ont mise en état de guerre, de guerre civile larvée, de guerre civile froide. » Doit-on hausser les épaules devant de tels propos ? Considérer seulement comme méprisable celui qui écrit : « Le P.s.u. fut moins un parti que le sigle d'un trouble mental. Il demeure des séquelles de ce trouble mental chez beaucoup de récents députés à barbe... gens de semi-instruction, inadaptés et s'en faisant une vocation. Il faudrait (par pur esprit scientifique) dresser la typologie de ces déviants par nature, de ces rétrospectifs par hallucination, reconvertis dans le socialisme de comités et qu'un accident de l'histoire transforme en classe dirigeante » ?

Ou bien faut-il déceler dans des commentaires de ce type les thèmes les plus classiques du fascisme, creusant en chaque lecteur cette abîme qu'est la peur, afin qu'il s'enfuie vers les deux seules issues qu'elle lui offre : la haine qui fait dénoncer, jeter l'autre par-dessus bord, la haine qui fait torturer ou bien la lâcheté, la soumission qui conduisent à accepter les injustices commises. Parce qu'on a peur, qu'on sait que le pouvoir de droite est barbare. Qu'il n'hésite pas à fusiller vingt mille communards dont on parlera si peu, si peu, que notre histoire n'est pleine que des massacres de septembre 1792.

Mais qui rappelle que la Seine, en mai 1871, coula rouge de sang ?

Imaginez.

La peur — une peur instinctive, millénaire il faut le répéter — est la clé dont la droite se sert pour s'installer dans notre imaginaire. Quand la gauche triomphe, il faut que chaque citoyen craigne la victoire à laquelle il a contribué par son vote, comme un sacrilège dont il va être puni. Par la faillite économique, la misère, bien sûr, mais aussi par le fouet, par la guerre civile, la mort.

N'EST-CE pas, Jose Enrique Montoya Martinez ? Le piège que la droite nous tend, c'est celui d'entrer dans sa stratégie de la peur. D'être, encore une fois, victimes d'un imaginaire qui est le sien. De voir jouer en nous les réflexes héroïques, parce que notre histoire est pleine d'actes brefs comme des cris d'espoir qu'un feu de salve interrompt.

Le désarroi de la droite aujourd'hui, sa hargne viennent aussi du fait qu'elles pressent que, dans un pays comme la France, où la gauche n'a jamais pu être effacée de la mémoire, la peur a reculé, peut-être définitivement. Que le succès de la gauche en est le signe. Et que la gauche ne craint pas, contre la peur, d'abolir la peine de mort. Victoire de notre imaginaire sur le leur.

Nous n'avons pas besoin de la peur. Elle est notre ennemie. Et pourtant nous savons que certains rêvent de nous jeter pardessus bord, comme Jose Enrique Montoya Martinez.

PRESSE ET POUVOIR

Quel cinoche!

"Pouvoir et journalisme", beau thème de réflexion par les temps qui courent. En dépit d'une longue psychothérapie de groupe, les stars de la presse présentes au colloque de Strasbourg s'en tinrent à la figuration

PAR FABIAN GASTELLIER

De notre envoyée spéciale

LE premier festival international du cinéma et de la presse vient de dérouler à Strasbourg, du 26 au 31 octobre derniers, sa pellicule et ses débats. But de l'opération : faire se croiser deux techniques privilégiées de communication et montrer que le cinéma prend de plus en plus le relais du journalisme pour témoigner sur le monde, les guerres, les secousses de la politique ou les scandales de la société. L'image contre les mots ? Le débat n'est pas neuf puisqu'il se posait déjà au moment de la naissance du téléviseur : « Hier, disait un jour Pierre Lazareff, quand un événement se produisait, on descendait dans la rue acheter un journal. Aujourd'hui, on rentre chez soi regarder la télévision. » Heureuse évolution des mœurs ? Pas si sûr. Face à un texte imprimé, il est toujours possible de réagir, de relire, de revenir en arrière pour vérifier et s'accorder le temps de la réflexion, alors qu'un défilé ininterrompu d'images accompagnées ou non de leur commentaire sonore rend passif : ou bien on ingurgite, ou bien on tourne le bouton. De toute façon, l'esprit critique n'a pas le temps d'analyser ce qui s'accumule à la vitesse grand V sous notre regard.

Au milieu d'une sélection cinématographique plutôt tiède si l'on excepte « le Faussaire » de Volker Schlöndorff, les festivaliers hébétés (pour la plupart des journalistes du monde entier rassemblés dans le Palais des congrès comme des animaux rares dans un zoo) étaient donc venus s'interroger sur les rapports possibles ou certains entre le journaliste et la caméra. Mais, dans le no man's land du style plan-plan qu'on leur proposa, ils n'eurent rien de bien passionnant à faire et se contentèrent de se congratuler mutuellement (« Ah, mes chers confrères, que la vie est dure ! »), d'échanger entre deux bâillements le dernier bulletin de santé de leur presse respective ou d'applaudir à tout rompre (un tel infantilisme donnait à rêver...) au numéro permanent de prima donna interprété en direct et sans filet par Carl Bernstein qui, curieusement séparé de Bob Woodward (vous imaginez Laurel sans Hardy, vous ?), porta huit jours durant sur ses frêles épaules le poids énorme du « Washington Post » (où, pourtant, il ne travaille plus) et passa son temps — et le nôtre — à supplier sa Cour de ne pas le transformer en star. Son discours, sublime, se résumait imperturbablement en trois articulations subtiles : ne parlons plus du Watergate ; pourquoi parler du Watergate ; et si nous parlions du Watergate. Devant lui, les journalistes européens semblaient subitement redevenus de tout petits enfants attendant que « Daddy » leur apprenne comment faire leur métier. Stupéfiant ! C'est vrai qu'elle fut importante, l'affaire Nixon, et que nous aurions bien aimé connaître chez nous un travail journalistique équivalent face à l'affaire des diamants ou à la mort de Robert Boulin. Mais vouloir ainsi ressembler aux Etats-Unis est un leurre : nous ne travaillons pas à la même échelle ; nous possédons dans notre population une diversification d'opinions qu'ils n'ont pas ; nous répondons à des demandes différentes et, surtout, nous n'avons pas le même rapport à l'information, plus facile à débusquer chez eux que chez nous. C'est une simple histoire de différence de mentalités. Qu'on cesse donc, en France, de ne jurer que par le journalisme à l'américaine. Cela dit, lorsque Bernstein déplore que la partie de la presse française non dépourvue de moyens financiers ne prend jamais la peine de payer aussi longtemps que ce serait nécessaire des journalistes pour qu'ils aillent au bout d'une enquête, il a raison. Quel journal a, chez nous, donné tous les moyens possibles à un reporter pour qu'il fasse le tour le plus complet, par exemple, de l'affaire Ben Barka, ce qui aurait supposé des mois — voire des années (beaucoup de choses nous échappent encore) — de recherches ?

Malade, la presse française ?

Ces réflexions menèrent tout droit les festivaliers (toujours hébétés) au centre même des débats prévus par le festival. Car on devait débattre. Colloquer. Discuter. Se rencontrer au sommet entre représentants de l'establishment journalistique international (et plus particulièrement français) et anonymes paperassiers relégués sur les nombreux fauteuils du Palais des congrès. Thème : la presse face au pouvoir économique et au pouvoir politique. On discuta longuement, solennellement, gravement. On discuta, malheureusement, un peu trop bon chic bon genre en prenant le soin de ne pas prendre le temps d'analyser de fond en comble les vrais problèmes. Sous la présidence glacée de Jean-Louis Servan-Schreiber, on essaya de comprendre les mécanismes économiques pouvant faire ou défaire un journal (les pressions de la publicité notamment) ; on chercha la solution miracle pour la prise en charge d'un organe de presse (intérêts privés ou Etat ? D'un côté comme de l'autre, il semble bien que personne ne soit content) et l'on se gratta longuement le crâne pour trouver comment avoir suffisamment de moyens financiers pour exister sans devenir — quelle que soit l'origine de ces moyens financiers — l'esclave de l'argent. C'était la quadrature du cercle et tout le monde balbutia joyeusement sans trouver la sortie.

Juste le temps d'avaler une salade et c'était rebelote sous la présidence, cette fois, de Françoise Giroud qui demanda à son panel bien parisien de vedettes (Jean-François Kahn et Ivan Levaï, entre autres) s'ils sentaient leur presse malade, dépendante, esclave. Longue séance de psychothérapie de groupe où chacun y alla de son intervention-show pour ausculter nos médias d'information. Malade, la presse française ? Mais elle l'a toujours été, corrompue jusqu'à l'os sous la IIIe république, tuberculeuse et peu solide sous la IVe, bâillonnée habilement et petit à petit sous la Ve comme devait le rappeler à bon escient Charles Gombault, ex-directeur de « France-Soir », qui précisa par ailleurs qu'il était dans la nature du pouvoir d'essayer de s'approprier la presse et dans la nature de cette dernière de résister à la mainmise. Tout discours aurait dû, en fait, partir de l'antinomie qui oppose la presse au pouvoir : la première a pour mission de dévoiler les secrets alors que le second a pour mode de vie de les garder à l'abri des curieux. D'où, inévitablement, une valse à deux temps : tu te caches et je veux te trouver. D'où, en ricochet, une question embarrassante : doit-on ou pas voler l'information puisqu'il est de coutume qu'on nous la refuse ? C'était mettre le doigt sur un bien passionnant débat. D'une certaine façon, oui, il faut voler l'information car les journalistes n'ont pas toujours assez des moyens légaux pour déceler la vérité. Mais comment décider que ce vol servira la nation ? A partir de quelle frontière terriblement ténue passe-t-on d'un vol méprisable et scandaleux (arracher dans le dos d'une famille la photo du petit garçon assassiné, c'est, en caricaturant, aussi un vol d'information) au vol considéré comme relevant du service public ? Personne ne peut apporter de réponse — et surtout pas les Américains qui, dans ces moments-là, ne parlent plus du tout le même langage que nous.



Quelques « divas » : Bob Woodward et Carl Berstein — « les hommes du Watergate » et Volker Schlöndorff auteur du « Faussaire ».

« La morale n'existe pas », dit Philippe Tesson !

On tourna donc longuement autour des pots en se gargarisant de vérités criardes du style : « Oui, c'est vrai qu'il n'existe plus beaucoup de presse d'information générale à Paris. »

On aurait aimé de saines colères au lieu de ces affirmations ; désiré, par exemple, plus de réactions à l'éclat d'Ivan Levaï s'élevant contre un état de fait bien actuel où un journal prend le droit d'injurier un gouvernement en refusant à ce dernier le droit de répondre. « Dire que c'est, d'un côté, la liberté de la presse et, de l'autre, une ingérence dans cette liberté est tout simplement scandaleux », devait-il affirmer. Mais tout le (beau) monde de demeurer muet...

Pouvoir et journalisme ; pouvoir du journaliste : il n'y avait qu'un pas et il fut franchi. Quel pouvoir avons-nous au fait ? « Celui de savoir et de faire savoir. » Dont acte. Encore faut-il en avoir les moyens et le débat repartit comme il était venu, en multipliant les questions sans réponse. Pourtant, il aurait fallu développer cette dernière interrogation. Ne serait-ce que pour répondre à Philippe Tesson qui, deux jours auparavant à Strasbourg, avait déclaré : « La morale n'existe pas dans la profession journalistique. Tous les coups y sont permis. » Certes, et on le vérifie chaque jour. Mais, entendons-nous bien : tous les coups sauf ceux que Philippe Tesson pourrait recevoir ! ●

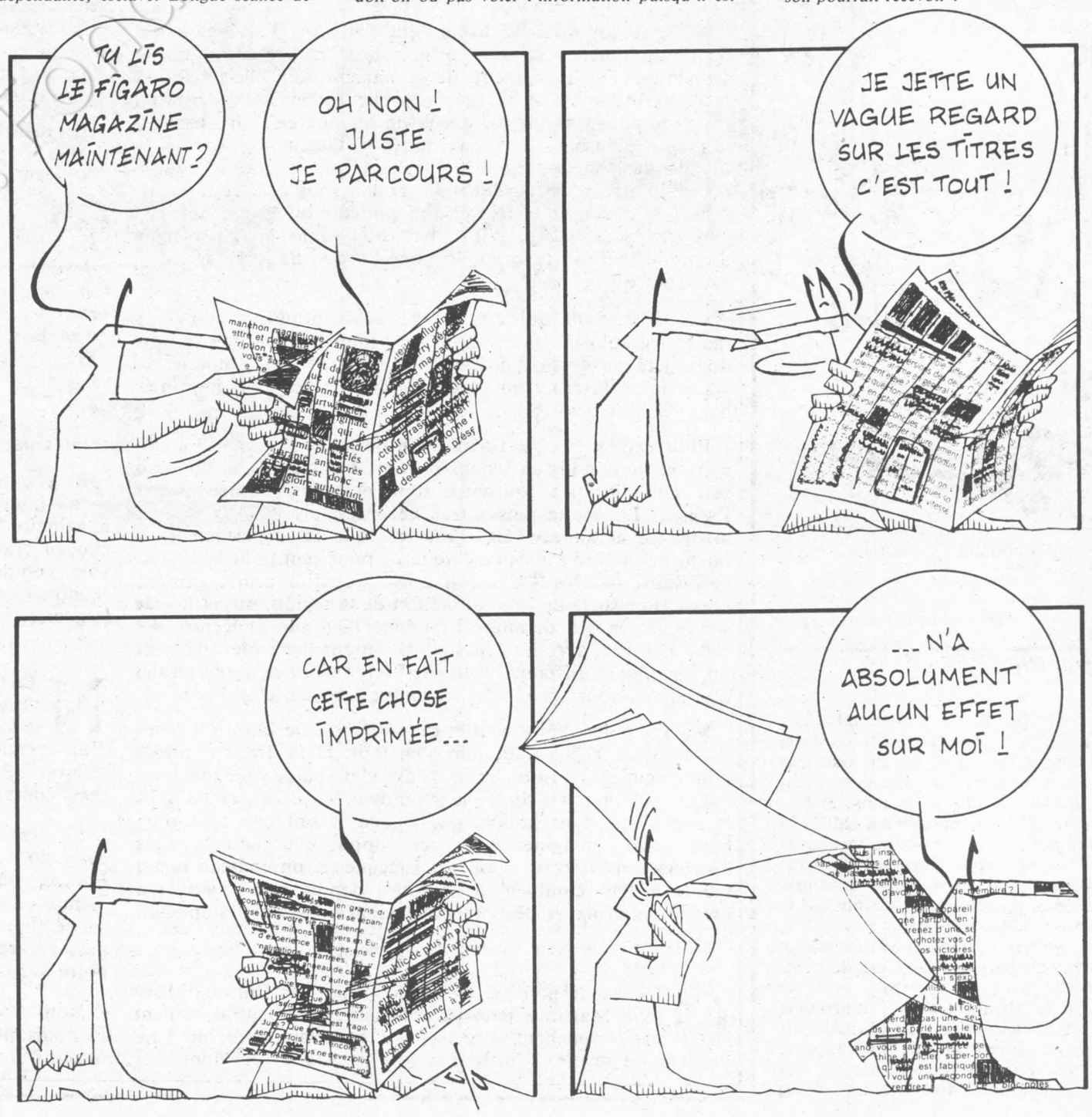

Politique au jour le jour

Contrat de solidarité : « première » à Guéret

L'ébauche du premier contrat de solidarité entre une collectivité locale et l'Etat vient de voir le jour à Guéret, dans la Creuse. Cette ville, dont le député-maire est André Lejeune, socialiste, a trouvé la formule intéressante.

Quatre mesures sont inscrites dans le projet de contrat. Si une entreprise diminue l'horaire hebdomadaire en dessous de trente-six heures et embauche, elle bénéficiera d'une exonération. Si, à la faveur de démissions, elle embauche du personnel, une certaine garantie de ressources sera offerte aux démissionnaires. Dans le cas où une entreprise permettrait, par des mises en préretraite progressives, d'embaucher du personnel à mi-temps, une garantie de ressources sera également prévue pour le personnel concerné, les salariés concernés. Enfin, si une entreprise embauche une certaine catégorie de demandeurs d'emploi, en particulier des chômeurs de longue date, elle aura droit à une indemnisation.

Les modalités restent à préciser, dans la mesure où les textes législatifs régissant cette innovation n'ont pas encore été votés. Le contrat de solidarité de Guéret est, pour l'instant, un accord de principe sous réserve de la parution des textes législatifs à venir. Mais il montre bien que l'esprit qui a inspiré la formule du « contrat solidarité » commence à prendre vie.

Vous avez dit mobilisation syndicale ?

Est-ce le début d'un réveil des travailleurs ? Les conflits de ces derniers jours — S.n.c.f., Air-France, E.d.f., Renault, Sécurité sociale, Banques, Peugeot, Michelin, entre autres — sont-ils le signe d'une mobilisation syndicale ?

Première constatation : ces mouvements ont lieu dans des secteurs variés, que ce soit dans la fonction publique ou dans de grandes sociétés, étatisées ou non.

Seconde remarque : leur origine aussi est variée. Les revendications portent tant sur les salaires que sur les conditions de travail, ou les droits des travailleurs. A noter cependant que le souci d'améliorer la vie à l'usine est souvent le principal motif.

Enfin, ces conflits restent relativement localisés, et ne semblent pas, pour l'instant, susceptibles de créer un grand mouvement d'ensemble.

Il s'agit donc d'une situation assez classique, si l'on compare à ce que constitue l'action syndicale en France depuis une dizaine d'années : cent à deux cents conflits épars, en permanence, dans des entreprises et des secteurs divers, sur des modes et des thèmes également différents. Une nuance cependant : 1981 n'est pas une année comme les autres. Après une période où, avec la campagne électorale d'avant le 10 mai, puis la victoire de la gauche, le « tout politique » l'a emporté, entraînant un attentisme des travailleurs regretté par les organisations syndicales, on peut considérer qu'il se produit, en ce moment, un tournant. Les préoccupations syndicales reprennent doucement le dessus et par rapport à une période d'eaux calmes, il existe bien un réveil de la mobilisation.

Différente selon les organisations, qui font, chacune, cavalier seul. Les plus grands désaccords se manifestant entre la C.g.t. et la C.f.d.t., que ce soit lors de la grève des O.s. de Renault-Billancourt, celle du personnel d'Air-France ou des cheminots de Villeneuve-Saint-Georges. Désaccords qui, comme à l'habitude, révèlent des clivages profonds entre les deux centrales. Ainsi, la C.f.d.t. continue à proclamer sa confiance dans un dialogue avec le patronat, à propos des négociations sur l'abaissement de la durée du travail, tout en se démarquant du gouvernement, sur un ton de plus en plus calme depuis le fameux « cri de colère » d'Edmond Maire. La C.g.t., elle, ne croit toujours pas à la possibilité d'une politique contractuelle, et réserve ses foudres aux patrons tout en affichant une confiance « éclairée » à l'égard du Pouvoir.

On voit mal dans ce contexte comment le mouvement syndical pourrait surmonter une division de plus en plus profonde. Les appels à l'unité d'action lancés le week-end dernier par le secrétaire général de la C.f.d.t. « à l'ensemble des organisations syndicales et en premier lieu à la C.g.t. » n'avaient d'ailleurs pas suscité, trois jours plus tard, de réponse des interpellés.



Pierre Mauroy, à Guéret, avec le député-maire André Lejeune, lundi dernier.

Sygma

Vosges : la tendance s'inverse

Treize mille quatre cents demandeurs d'emploi dans les Vosges. Le chômage a augmenté de 47 % en un an dans ce département. Depuis la rentrée on constate une très légère reprise. Elle devrait se préciser puisque les Vosges bénéficieront d'une série de mesures visant à améliorer la situation économique. Une lettre de Pierre Mauroy à Christian Pierret, député socialiste du département, vient de le confirmer : près de mille trois cents emplois vont être prochainement créés.

En effet, le gouvernement a autorisé la société canadienne « Mitel » qui fabrique du matériel de communication à s'implanter en France. Et c'est le département des Vosges qui accueillera les deux usines qu'elle va créer. Sur les mille emplois nécessaires, 60 % bénéficieront à Saint-Dié et le reste à Epinal : « Cette industrie de pointe en matière de télécommunications permettra au département de bénéficier de nombreuses retombées technologiques. En particulier Mitel a accepté d'installer dans les Vosges des activités de recherche-développement, écrit le Premier ministre. Les premiers recrutements pour Mitel se feront dès le début de l'année prochaine.

Par ailleurs, un magasin d'habillement de l'armée de terre va être construit cette année. Il ouvrira ses portes en 1983 et emploiera environ soixante-cinq personnes.

Une reprise d'activité d'Ancel-Seitz, à Granges-sur-Vologne, est sur le point d'être organisée sous l'égide des pouvoirs publics. Elle devrait permettre le réemploi de quatre-vingts personnes dans un premier temps, et de quarante personnes supplémentaires ultérieurement. Ces travailleurs suivront d'ici là un programme de formation spécifique : « La situation économique difficile du département des Vosges nécessite un effort exceptionnel et original de formation. Cet effort doit permettre de faire face à l'accueil d'activités nouvelles de diversification, ainsi qu'à la modernisation de secteurs dominants, tels que le textile et le bois », affirme Pierre Mauroy. Pour cela le gouvernement, en association avec le Fonds spécial européen, a décidé d'apporter son concours à « la mise en place d'un important programme de formation et de développement, permettant aux travailleurs privés d'emploi d'organiser eux-mêmes leur réinsertion professionnelle et la création de nouvelles activités. » Ce programme étalé sur trois ans est estimé à vingt-cinq millions de francs.

Avec la mise en place, à Saint-Dié, d'un délégué pour l'emploi chargé de susciter et de coordonner les actions d'animation économique et de lutter contre le chômage et une participation de l'Etat au désenclavement routier du département, c'est un nouveau « Plan Vosges » qui se met en place. A l'inverse du premier dont l'efficacité s'était bornée au discours, celui-là est non seulement créateur d'emplois à très court terme, mais il préserve ceux existants. Le désespoir des vallées vosgiennes est sur le point de se changer en espoir.

Droits socialistes de l'homme

Droits socialistes de l'homme, dont nombre de responsables du P.s. sont membres, organise un colloque sur le thème : « Y a-t-il des droits socialistes de l'homme ? »

Les 21 et 22 novembre, à l'Assemblée nationale, 101, rue de l'Université de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h avec six rapports centraux :

— « pourquoi les droits de l'homme ne sont-ils envisagés que sous l'angle de leur défense et jamais de leur extension ? »

— « une société socialiste doit-elle apporter des libertés nouvelles ou en retirer ? »

— « droits socialistes de l'homme et projet de société »

— « intérêt de la définition d'un projet de société sous forme de droits socialistes de l'homme dans l'Amérique latine contemporaine, l'Europe de l'Est et l'Afrique ».

Participeront à ce colloque, outre Jiri Pelikan, qui le présidera avec Manuel Escutia, Jean Elleinstein, l'Amiral Sanguinetti, Dick Toornstra — secrétaire général de l'union des P.s. de la C.e.e. —, Carlos Altamirano, Jean Le Garrec, Laurent Fabius, Guy Georges, Artur London, Jean Ziegler, Antoine Spire, Régis Debray, Jacques Attali, Julio Cortazar, Tahar ben Jelloun, Louis Joinet, etc.

Pour plus amples informations, téléphoner à Droits socialistes de l'homme, au 608.20.39.



DIPAPACÉQUOI



Le marché des œuvres d'art

par Piem

1er ACTE
AVEC IMPÔT

Le père était tout Courbet sous le poids de son Chalgrin
— Je Van Gogh et démagogue, je Van Loo, je Van Dyck et revendique, je Van Dongen.
— et bien sûr tu Rembrandt ? dit le fils.
— C'est pas bientôt Leonor Fini cette histoire de Fouquet ! Cézanne vont nous Picasso notre Monet !
— Quel Degas ! soupire le fils
— Mais restons Prud'hon voilà le Douanier Rousseau qui passe
— Houdon ?
— T'es Miró ! derrière le Chardin
— Bourdelle de Bourdelle, Cranach le Poussin, quel Caravage ! ils sont Braque comme Breughelait ma Gromaire, nous sommes les Modigliani de la térébenthine. Un silence, un Michel Ange passe suivi de Fra Angelico.

IIe ACTE
SANS IMPÔT

La scène se passe toujours dans le Chardin, mais le Douanier Rousseau s'est Boucher les Tintoret.
Le père, encore Vermeer, Pissaro sur un Watteau.
Le fils tout joyeux accourt.
— Papa, Papa ! Vlaminck l'enfant, « les Chagall sont en fuite »
— Parle vite, dit le père, tu Magritte
— l'impôt est supprimé
— tu es Foujita
— Non ! l'avenir est Derain, les heures Renoir sont derrière nous, l'argent n'est pas Sisley, tu vas pouvoir te refaire des Soutine et de Laurencin
— C'est EnFantin la Tour
Ils ouvrirent une bouteille de Champaigne (Philippe de) et fêtèrent joyeusement la fin de leur chemin Delacroix.

Les entretiens du jeudi

12 novembre : Gilbert Mitterrand, député de la Gironde.

Christiane Mora, secrétaire nationale de la Communication-Propagande.

19 novembre : Max Gallo, écrivain, député des Alpes-Maritimes.

Michel Pezet, secrétaire national de l'Urbanisme et à l'Environnement, Premier secrétaire de la fédération des Bouches-du-Rhône.

26 novembre : Jean Pronteau, secrétaire national aux Etudes, directeur de l'Institut socialiste d'études et de recherches (I.s.e.r.).

Véronique Neiertz, secrétaire nationale aux Relations internationales, et aux Luttes des femmes, députée de la Seine-Saint-Denis.

3 décembre : Alain Busnel, secrétaire national adjoint au Secteur public.

Pierre Castagnou, délégué national du P.s. aux cadres, conseiller technique au secrétariat général de la Présidence.

10 décembre : Denise Cacheux, maire-adjointe de Lille, députée du Nord.

Claude Estier, porte-parole du groupe parlementaire socialiste, député de Paris.

17 décembre : Lionel Jospin, Premier secrétaire du P.s., député de Paris.

Les entretiens ont lieu salle Marie-Thérèse Eyquem, 10, rue de Solférino à partir de 19 h précises, jusqu'à 21 h.

La Justice dans le box des accusés

En dépit du courageux plaidoyer de l'avocat général Vayrac, les Ponce Pilate de Rouen n'ont pas voulu libérer Roger Knobelspiess immédiatement. Celui-ci a pourtant prouvé que même derrière des barreaux, il est déjà un homme libre

PAR JEAN-PAUL LIEGEOIS

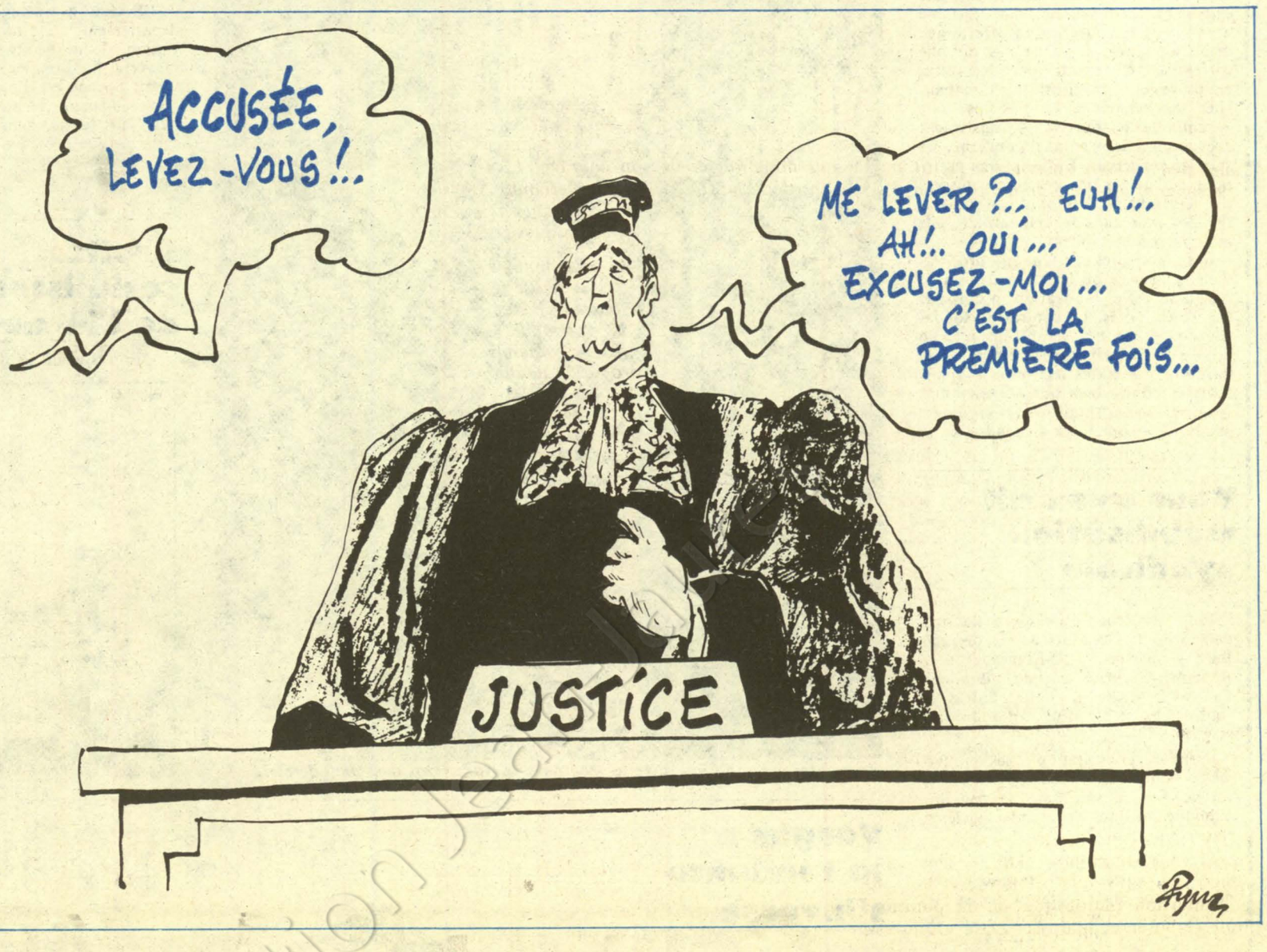

JEUDI 29 octobre 1981. Dans le prétoire du palais de justice de Rouen un homme se lève. Il est calme, un peu pâle dans sa robe rouge. Son regard se promène sur le président de la cour d'assises, sur les jurés, s'arrête un temps sur Roger Knobelspiess. Il parle : « Je ne cherche ni l'approbation ni la provocation. Je vais dire ce que je crois. » Il va parler pendant deux heures. Tout à tour interrogatif, péremptoire, prudent, affirmatif. Mais toujours humain. Dans sa bouche, pas une parole blessante, pas un propos moralisateur, pas un tir à boulets rouges. Une seule approche de l'affaire, qu'il ramasse dans une citation de Teilhard de Chardin : « Apprendre à connaître le passé pour comprendre le présent et préparer l'avenir. » De mémoire de chroniqueur judiciaire on n'avait jamais vu un avocat général voler ainsi au secours d'un accusé ! C'est pourtant bien ce qu'est en train de faire l'homme en rouge, l'avocat général Vayrac.

Ecoutons. C'est de Knobelspiess qu'il est question : « Personne ne lui reprochera... enfin pas gravement, de ne pas être rentré de sa permission de sortie. Ce qu'on lui reprochera, c'est d'avoir fait des hold-up. Quand on étudie le dossier, au bout de quelques jours, on se dit : « C'est dingue ! » Et on essaie de comprendre ce qui a pu se passer. On s'aperçoit que, tel que Knobelspiess décrit les faits dans ses livres, il est persuadé de son innocence pour le hold-up de 1969. A partir de là, il y a une volonté de revanche, de vengeance. Je me demande aussi s'il n'y a pas une démarche suicidaire, une volonté de tout perdre ; s'il ne s'est pas dit : « Je suis foutu, alors je

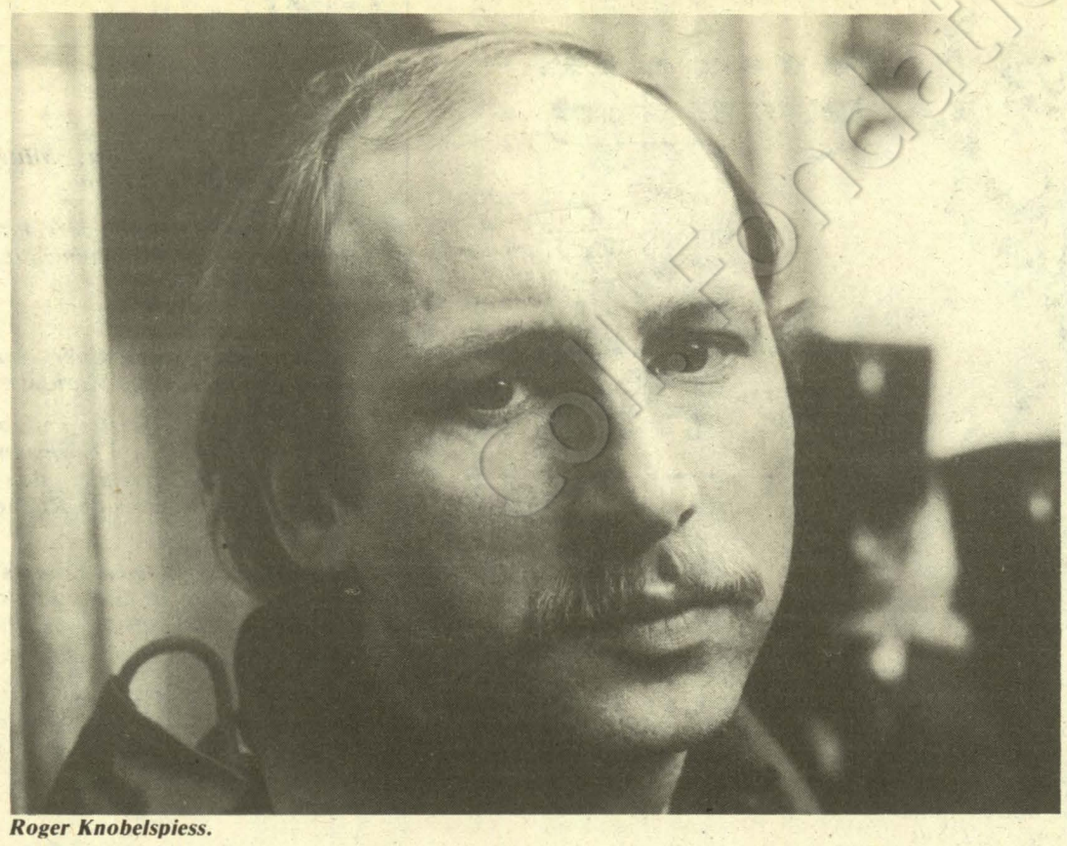

Roger Knobelspiess.

fais n'importe quoi. » Ce qui ne veut pas dire qu'il faut l'excuser. Ce ne serait pas juste et cela aurait à son encontre un relent de mépris qu'il n'apprécierait pas. Mais il faut comprendre pour expliquer... » Et l'avocat général d'essayer véritablement de comprendre : « En 1969, il était dans une situation de désespérance. Lorsqu'il fut arrêté, en flagrant délit de vol, il a dit : « Je ne sais faire que ça. » C'était vrai, cela ne l'est plus. Car quelque chose de positif s'est passé depuis 1976... »

Que s'est-il passé ? « Knobelspiess, dit l'avocat général, est parvenu à faire passer à travers ses écrits (1) une violence très forte, qu'il aurait pu exercer contre lui ou contre les autres. Et puis, un réseau s'est constitué autour de lui... On est sûr qu'il ne se retrouvera plus dans le monde des truands. » Autrement dit : Roger Knobelspiess, l'homme que l'on juge en 1981, n'est pas le même que celui qui fut injustement condamné en 1972, que celui qui fut arrêté après sa cavale en 1977. Et qui le dit ? L'homme qui devrait l'accabler, l'avocat général. Comme si ce qui était en question dans cet extraordinaire procès, ce n'était pas les accusés mais la Justice elle-même. L'infamie n'est pas du côté où on l'attendait !

Vendredi 30 octobre 1981. Quatorze heures. Henri Leclerc, l'avocat de Knobelspiess, se lève à son tour. Puisque, la veille, l'avocat général a quasiment produit une plaidoirie, que peut-il encore plaider ? Il le concède : « Je ne sais que vous dire qui n'ait déjà été dit. » Et il s'attache seulement à énoncer et illustrer deux idées extrêmement simples. Premièrement : « Cet homme (Knobelspiess) a assez souffert ! » Deuxièmement : « Il n'y a pas seulement une erreur judiciaire préalable à ce procès, il y a surtout un scandale judiciaire. » Dialectique : cet homme a souffert à cause du scandale judiciaire ; cet homme est la victime dudit scandale. Car, en l'état actuel de son fonctionnement, la Justice est scandaleusement injuste. La preuve : elle peut faire d'un innocent un coupable. La démonstration de Leclerc vient en écho au cri de Knobelspiess, lancé trois jours auparavant : « L'erreur judiciaire est une violence. Quand on me ferait, prochainement, passer au comptoir de redistribution des années perdues, est-ce que ça gommerait le désespoir, celui qui m'a conduit à ce qu'on me reproche aujourd'hui ? »

Médusés, les jurés et le public des assises ont écouté, en deux jours, deux réquisitoires contre la Justice de ce pays : l'un signé, « en son âme et conscience », par un représentant du ministère public ; l'autre dressé par un avocat qui entend dépasser le seul cas de son client. Deux réquisitoires qui se complètent. Deux réquisitoires qui ont d'abord mis en cause l'univers carcéral. Leclerc, l'avocat, a plaidé pour « tous ceux qui tournent en rond dans une cellule ou dans une cour, griffent les murs et regardent le ciel de derrière des barreaux. » Vayrac, l'avocat général, a concédé : « La prison, dans son principe, est forcément contestable... Elle n'est acceptable qu'à deux conditions : si la dignité de l'homme y est respectée, si elle est nécessaire. » La dignité de Knobelspiess a-t-elle été respectée ? La prison, dans son cas, est-elle encore nécessaire ? A ces deux questions, la réponse est le même : « Non ! » Le courage de Veyrac et de Leclerc est d'avoir posé ces questions alors qu'elles ne figuraient évidemment pas sur l'acte d'accusation. La lâcheté (il faut bien employer le mot) des jurés et du président est d'avoir oublié ces deux questions et leur réponse pendant leurs délibérations, d'avoir finalement condamné Knobelspiess à cinq ans de réclusion quand l'avocat général n'en avait requis que trois. Leur lâcheté est de n'avoir pas mis fin, dans ce cas précis, au scandale judiciaire.

Car il y a bien scandale, et même scandales en série, dans l'affaire Knobelspiess. Scandales de A à Z. Scandale, au départ, quand un enfant du quart monde est acculé à voler pour survivre. Scandale, ensuite, quand on réprime cet enfant au lieu de l'aider. Scandale, quand un tribunal pour enfants barre en rouge le dossier de Roger d'une remarque infamante : « La récidive est probable. » Scandale, quand Roger est emprisonné sans preuve, sur simple dénonciation. Scandale, quand l'instruction de cette afffaire est bâclée. Scandale, quand un avocat stupide fait passer Roger en cour d'assises quand il aurait dû être jugé par un tribunal correctionnel. Scandale, quand il est condamné à quinze ans de réclusion en assises, pour un délit qu'il n'a pas commis et qui, s'il en avait vraiment été coupable, n'aurait dû lui valoir que trois ans de prison en correctionnelle. Scandale, quand cette condamnation exorbitante est basée sur un préjugé contre toute la famille Knobelspiess (son frère, mort, était un criminel, donc Roger est criminel). Scandale, quand les gardes des Sceaux successifs, de Lecanuet à Peyrefitte, refusent de rouvrir ce dossier. Scandale, quand les cris d'innocence de Roger lui valent des mois de mitard puis des années de Q.h.s. (quartier de haute sécurité). Scandale, enfin, quand à Rouen des jurés et un président désignés pour rendre la justice se lavent les mains de ces quinze années d'injustice. Récidive de scandale quand ces jurés et ce président, au lieu de prendre leurs responsabilités, appliquent la loi avec excès et demandent, en appendice à leur verdict, au garde des Sceaux et au président de la République (2) de faire cesser le scandale !

Une leçon d'objectivité

Face à ces Ponce Pilate, un homme digne et ému : Roger Knobelspiess. Il est un peu plus de seize heures, en ce 30 octobre 1981. Dans quelques instants la Cour va se retirer pour délibérer. Etranglé par l'émotion, Knobelspiess ne prononce que quelques mots : « J'ai écrit des livres très durs sur la Justice. Je voudrais maintenant écrire un livre plus humain sur ce sujet : l'histoire de ce procès. Parce que l'avocat général, hier, m'a donné une leçon d'objectivité judiciaire et de justice généreuse. » Un condamné donnant une leçon d'équité et de compréhension ! Une leçon que devraient méditer les Ponce Pilate de Rouen : ils n'ont pas voulu libérer Roger Knobelspiess immédiatement ; Roger Knobelspiess leur a prouvé que, même derrière des barreaux, il est déjà, lui, un homme libre !

A Rouen, la semaine dernière, la Justice s'est « emmêlé les pinceaux », s'est empêtrée dans les filets de son absurde logique répressive. Elle a donné à tout le pays le spectacle de son malaise, de sa mauvaise conscience, de son impuissance à réparer ses erreurs et ses disfonctionnements : c'est le tribut qu'elle paye à la loi Sécurité et Liberté, aux thèses défendues par Alain Peyrefitte. Cette justice-là est destinée à finir dans les poubelles de l'Histoire. Une autre Justice est à inventer qui ne s'autodé-

Mort d'un homme exceptionnel

PAR PAUL LEDUC

QUINZE jours après l'assassinat du juge Pierre Michel, à Marseille, les enquêteurs cherchent toujours une piste. S'ils ont déterminé quelle arme les tueurs avaient utilisée, un calibre 9 mm de modèle « peu courant », s'ils ont retrouvé la Honda 900 rouge utilisée pour l'occasion, les maigres indices recueillis auprès des témoins et l'absence de résultats des interpellations qui se sont multipliées depuis deux semaines sont de mauvais augure.

En sept années d'instruction, le juge Michel ne s'était pas fait que des amis. Spécialisé dans les affaires de drogue et de grand banditisme, ce magistrat de 38 ans avait obtenu d'excellents résultats. Avec l'aide des policiers et en liaison avec ses homologues italiens, il était en passe de démanteler la filière d'héroïne franco-sicilienne. La découverte de nombreux laboratoires de transformation de morphine-base en héroïne et l'arrestation de trafiquants (à La Ciotat, Gênes, Marseille, San Remo, Chambon-sur-Lignon, Milan et Palerme) peuvent être inscrites à l'actif de sa détermination et de son courage. L'ordre de l'assassiner a-t-il été donné par l'un des patrons de la maffia sicilienne, Gerlando Alberti, depuis sa cellule de Palerme ? Les magistrats italiens le pensent, en se fondant sur la longue liste des victimes de ce caïd où magistrats et policiers figurent en bonne place.

Pierre Michel est-il venu allonger cette liste ou bien la clé de son assassinat se trouve-t-elle dans ses autres dossiers, comme la tuerie du bar du Téléphone ou encore les trafics de fausse monnaie ? Avant même qu'il soit possible de formuler des hypothèses et plus encore d'esquisser une réponse, certains avocats marseillais n'attendaient pas que les obsèques du juge aient eu lieu pour lui faire un scandaleux éloge funèbre à leur manière. Certes, Michel n'était pas un tendre. Bouleversé par les ravages de la drogue, il ne manifestait aucune pitié envers les trafiquants. Sa « guerre » ne l'aveuglait toutefois pas au point de lui faire prendre un drogué paumé pour un caïd. Et tandis que les truands arrosaient la mort de leur « ennemi » dans le quartier de l'Opéra, à Marseille, des voix timides rapportaient l'attention et l'appui manifestés par Michel pour aider les victimes de l'héroïne à s'en sortir. Le barreau de Marseille a donc publié une réponse au journal « Libération », qui avait complaisamment ouvert ses colonnes à la calomnie, pour vilipender les avocats indignes à l'origine de ces ragots.

Un autre aspect de cette affaire est passé plus inaperçu. Il concerne le fonctionnement du tribunal de Marseille. Ami de Pierre Michel, le juge Etienne Ceccaldi explique : « Michel s'est vu confier pendant sept ans les dossiers les plus chauds. Cette concentration aux mains d'une même personne permet une polarisation et une personnalisation de la haine. Avec le temps, cela finit nécessairement par présenter des risques. » De fait, Michel aurait dû être muté à Paris. Pour conserver ce magistrat exceptionnel, la hiérarchie l'a promu premier juge d'instruction, sur place, en juin dernier.

Sans doute Pierre Michel n'emporte-t-il aucun secret dans la tombe. Mais sa disparition désorganise l'instruction. Et le temps qu'il faudra à ses collègues pour prendre connaissance de ses dossiers représente un délai de plusieurs mois pour les trafiquants. C'est la seule certitude dans cette pénible affaire. La justice saura-t-elle, de son côté, en tirer les leçons ?

Sygma

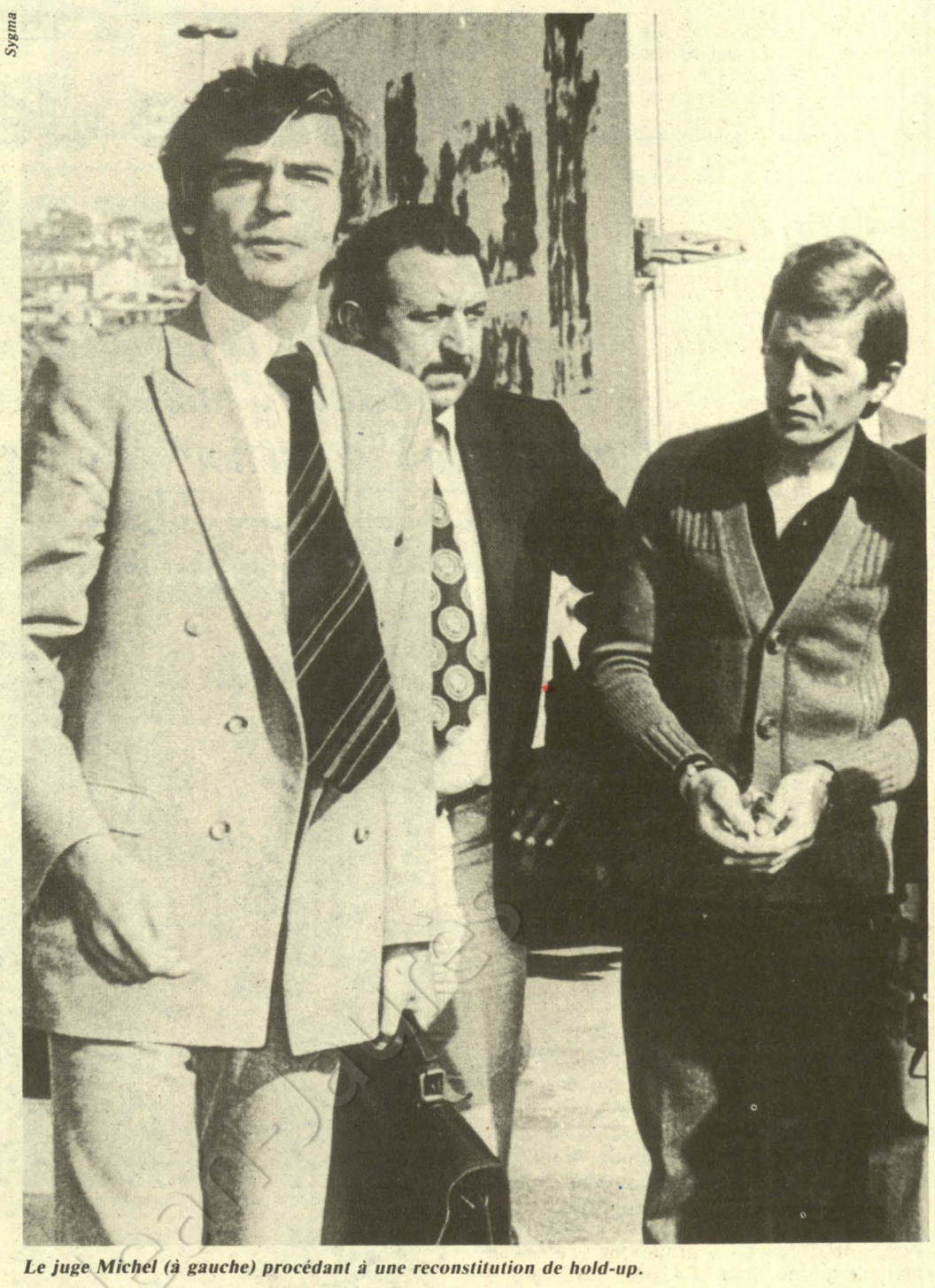

Le juge Michel (à gauche) procédant à une reconstitution de hold-up.

crétera plus infaillible (3), qui misera sur la prévention plutôt que sur la répression, sur la réinsertion plutôt que sur la punition. Pour élaborer et maîtriser cette « nouvelle justice », on sait désormais qu'il existe des Veyrac, des Leclerc et des Knobelspiess.

Eh oui ! des Knobelspiess ! Henri Leclerc, avec raison, a insisté sur le rôle futur de Roger. Il a pratiquement conclu sa plaidoirie en s'adressant à son client, à son ami : « Roger, je veux le dire ici, solennellement : ta responsabilité est écrasante. Quand tu es sorti, la première fois, personne ne te connaissait. Du fond de ta souffrance, tu criais dans le désert. Aujourd'hui, des milliers d'hommes t'ont écouté. Des centaines se sont engagés. Des hommes respectés par ce pays tout entier (4) sont venus dire : je me porte caution pour lui, il ne recommencera jamais... Et pourtant, la vie va être difficile, plus difficile que tu ne le crois... Le monde te regardera. Et, à la première faute que tu ferais, tous les autres qui restent dans les prisons, dans les Q.h.s., qui souffrent, qui espèrent une meilleure justice, les bafoués et même les victimes en pâtiraient. Pour tous ceux-là, oui, ta responsabilité est écrasante. »

Sur la foi de son passé récent, de ses livres, de son courage et de sa lucidité, on peut faire confiance à Roger Knobelspiess. Il a déjà bien mérité de la justice de demain. N'est-ce pas, monsieur le président de la République ? ●

(1) « Q.h.s. » et « l'Acharnement ou la volonté d'erreur judiciaire », parus chez Stock.

(2) A la fin de son verdict, la cour d'assises de Rouen a émis deux « vœux » concernant Roger Knobelspiess : que la Chancellerie veuille bien accepter que sa peine de cinq années de prison « soit considérée comme ayant commencé le 4 mars 1977 », ce qui serait possible dès l'annonce officielle de la révision du procès de 1972 ; que le président de la République, pour hâter les choses, gracie le condamné.

(3) A la fin du procès, l'avocat général Veyrac a précisément déclaré : « Il me semble qu'il serait utile d'envisager un appel en matière d'assises. » Actuellement, en effet, la cour d'assises est la seule juridiction française contre laquelle un accusé ne peut exercer aucun recours sur le fond.

(4) Henri Leclerc faisait allusion à ceux qui avaient témoigné en faveur de Roger Knobelspiess : Claude Manceron, Frédéric Pottecher, Marie Cardinal, Denis Manuel, Yves Montand et Simone Signoret, Guy Bedos, Alain Bombard, le professeur Minkowski, etc.

AFFAIRE DE BROGLIE

Ceux que le fantôme du prince hante encore

PAR PAUL LEDUC

APRES une instruction à rebondissements qui aura duré près de cinq ans, le procès des assassins présumés du prince Jean de Broglie vient de s'ouvrir. Cette lente maturation n'aura pourtant pas servi à grand-chose : la justice ne propose pas d'autre explication à ce meurtre que la vérité officiellement décrétée par Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, quatre jours après la mort du prince. Tout porte à craindre que les deux mois d'audience prévus, avec l'audition de cent trente-quatre témoins — dont des dizaines de policiers — ne permettent pas davantage d'éclairer notre lanterne. L'un des plus grands scandales du septennat de Valéry Giscard d'Estaing — pourtant prodigue en la matière — risque fort de rester une énigme.

Le 24 décembre 1976, à 9 h 15, un homme d'une trentaine d'années, vêtu de jeans et d'un blouson, tire trois coups de feu presque à bout portant sur Jean de Broglie, 55 ans. A peine l'identité de la victime, cet ancien ministre du général de Gaulle, cosignataire des accords d'Evian, cofondateur avec Valéry Giscard d'Estaing des Républicains indépendants (R.i.), député de l'Eure et ancien président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, est-elle connue, que c'est l'effervescence dans la police. Ce qui se passe alors au quai des Orfèvres, tel qu'on peut le lire dans le passionnant ouvrage qui viennent de publier les journalistes Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut (« Enquête sur les « affaires » d'un septennat », éditions Robert Laffont), vaut d'être conté. « Roger Poiblanc, directeur adjoint de la police judiciaire de Paris au quai des Orfèvres, vient d'apprendre l'assassinat de l'ancien ministre et sa mémoire flanche tout à coup... » De Broglie, de Broglie... ? » Il en est sûr, ce nom il l'a déjà entendu, pas à la radio mais ici, dans les longs couloirs tristes et verdâtres de la P.j. Soudain, déclic. Le commissaire blêmit, il se souvient : enfoui dans ses tiroirs, il détient un rapport qui annonce l'assassinat du prince. »

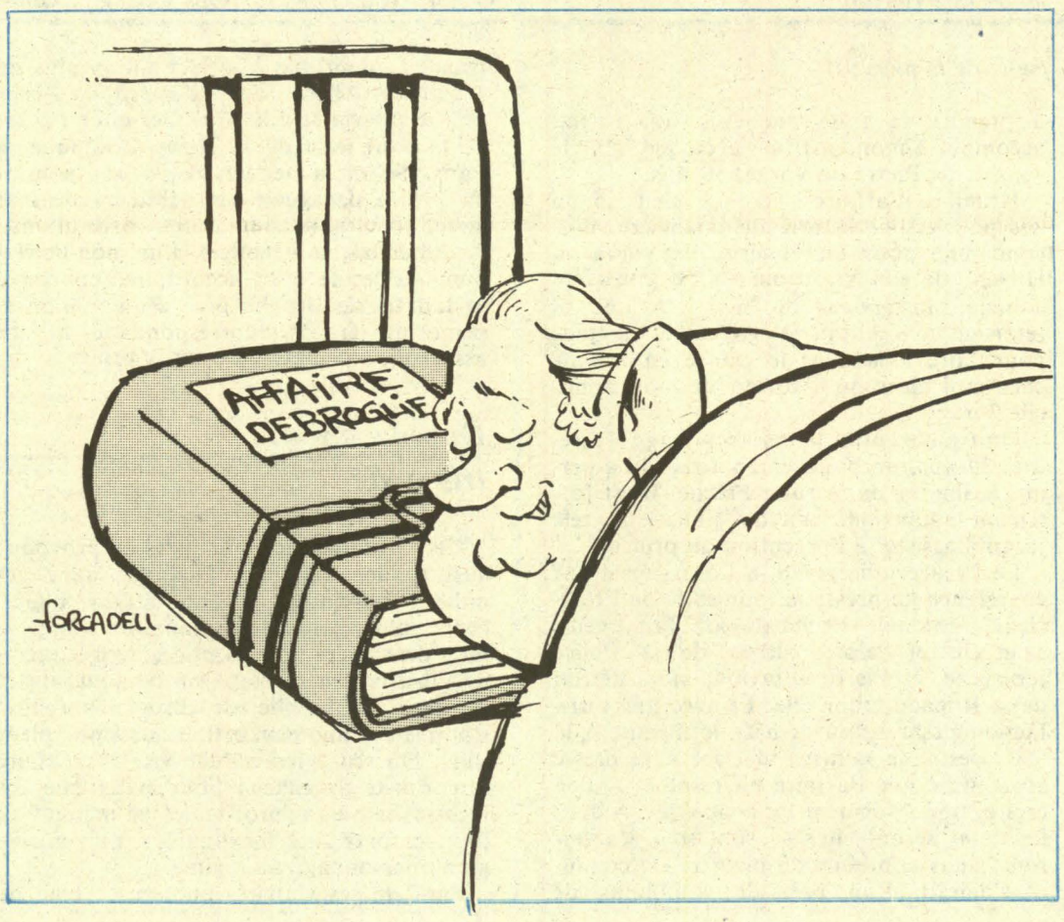

Personnages peu reluisants

Grâce à ce rapport, la police mettra très vite la main sur un certain nombre de personnages peu reluisants, peu ou prou impliqués dans le meurtre. Elle arrête en trois jours la triste équipe qui, à quelques individus près, comparaît aujourd'hui devant les assises de la Seine. Il y a là Gérard Frèche, 31 ans, qui reconnaît avoir tiré sur le prince pour un « contrat » de 50 000 F dont il n'a jamais touché que le dixième. Ce barman, un peu proxénète, ignorait vraisemblablement autant le mobile du meurtre que la personnalité de sa victime. A ses côtés, Guy Simoné, 33 ans, inspecteur principal au commissariat de La Défense à l'époque des faits. Vantard, menteur, ce policier marron dont le train de vie dépasse les ressources a recruté Frèche pour abattre le prince. Il l'a aussi aidé

(suite en page 10)

THEATRE

La justice de classe entre cour et jardin

La comédie la plus noire à laquelle on puisse assister est la réalité d'une audience de tribunal correctionnel. Jean-Pierre Vincent nous en assène la preuve avec "Palais de Justice"

PAR FABIAN GASTELLIER

(de notre envoyée spéciale)

UN palais de justice. La copie conforme, sous nos yeux et sur une scène de théâtre, d'une chambre de correctionnelle avec, trois heures durant, la valse des prévenus et des détenus ; l'arrivée des témoins, les chuchotements de l'huissier, les plaidoieries des avocats et leurs allées et venues incessantes. Une reproduction étonnante, carrément tranchée dans le vif, où pas un détail ne manque ; où chaque intonation, chaque geste, chaque phrase est un reflet absolu de la réalité judiciaire. Qui connaît le fonctionnement des tribunaux sera d'ailleurs saisi par l'exactitude de ce « remake » ; par la fidélité de cette photographie.

Le travail de Jean-Pierre Vincent et Bernard Chartreux, qu'ils ont créé à Strasbourg, s'est voulu parfaitement neutre, donnant à voir sans jamais chercher à expliquer ; refusant la distance, la prise de position au profit d'une étude à nu des faits. Après avoir suivi des journées entières d'audience et, paraît-il, intégralement noté en sténo ce qui s'y faisait et ce que l'on y disait, ils nous proposent une fin de matinée parmi tant d'autres, faite d'une douzaine de cas se succédant les uns aux autres dans l'indifférence et le désordre général.

Douze cas de petite envergure : cavale, vol d'un tube de colle, coups et blessures, accident de voiture, conduite en état d'ivresse, port de couteau à cran d'arrêt — autant d'actions minables, perpétrées par de pauvres bougres (chômeurs, immigrés, simples d'esprit, clochards...) et pris, malgré eux, dans le tourbillon infernal d'une société qui les dépasse, les tente, les frustre et, à présent, les juge.

Si l'on peut appeler cela juger. Expédier conviendrait mieux. Balayer, écarter : ici la justice n'a pas de patience et douze à quinze minutes (temps réel reproduit sur scène) suffisent pour explorer un dossier (que l'avocat, commis d'office, ne connaît d'ailleurs pas) et pour faire le tour d'un être, d'une personnalité, d'une vie qui a pris le « mauvais chemin ». Comme s'il était capital de faire vite ; comme si l'existence même de ces paumés était intolérable ; comme si leurs hésitations, leurs murmures (on entend à peine le discours balbutié des prévenus), leurs excuses honteuses ou leur seule silhouette mal habillée était une gifle à notre monde rayonnant et qu'en les jetant le plus vite possible hors des murs du Palais (direction la taule, avec des peines d'emprisonnement aberrantes en comparaison de la gravité des fautes), Madame la présidente cherchait — inconsciemment ? — à se débarrasser d'un spectacle gênant, curieusement accusateur. Cette justice de classe dans laquelle on baigne pendant trois heures nous montre que l'étalage de la misère et du manque de chance sont les points noirs de notre jolie société. Ces ratés payent l'addition d'un monde où tout est joué d'avance. Et cette addition, lorsqu'elle arrive sur notre table, nous flanque une mauvaise conscience dont nous cherchons à nous laver de façon express.



« Palais de Justice » par le Théâtre national de Strasbourg.

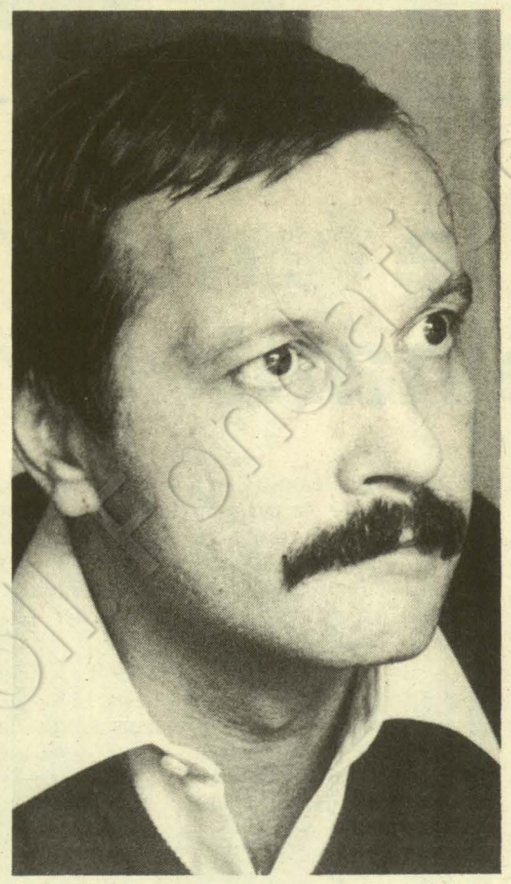

Jean-Pierre Vincent.

Jean-Pierre Vincent a eu raison de choisir les délits mineurs de la correctionnelle : il nous sont plus proches, plus « quotidiens » que les crimes passables des assises et nous mettent plus facilement mal à l'aise. Car nous, public, vivons trois heures d'un malaise, d'une colère indescriptibles. Le travail au degré zéro de Vincent nous oblige à nous embarquer dans cette galère qu'est « Palais de Justice ». Comme il n'y a pas de théâtre, pas de spectacle, nous devenons le public d'une audience. Mais, alors qu'à l'intérieur d'un authentique prétoire nous ne remarquerions pas avec autant de précision le déroulement des événements, ici, parce que nous assistons malgré tout à une représentation, le décalage se fait automatiquement et les détails les plus invisibles nous sautent aux yeux, ciselés au vitriol. Nous nous mettons à voir, à comprendre ; nous découvrons l'horreur dans la banalité et nous apprenons la révolte — une certaine révolte — à côté de laquelle nous aurions pu passer.

Ce que « Palais de Justice » fait découvrir, c'est la théâtralité des tribunaux. C'est là, dans la simple réalité, que se situe la mise en scène et l'on comprend que Vincent ait désiré nous la rendre telle quelle. Mise en scène terrible qui se tisse, se greffe sur de la chair humaine dont personne, d'ailleurs, ne fait cas. Ici, les rôles sont distribués à la perfection et l'on se gargarise simplement de ces rôles. Chacun y va de son récit, appris par cœur ; tous ont parfaitement compris depuis longtemps ce qu'ils devraient dire, faire. Tous sauf un, le prévenu, qui ne connaît ni son texte ni son rôle, et qui cherche désespérément l'aide du souffleur, son avocat. Une aide qui ne vient pas. Au bout de ce combat, peu importe le dossier, le délit, l'accusé : seules comptent les performances d'acteur du procureur et de l'avocat — véritables numéros, « one man shows » auxquels aboutit irrémédiablement tout procès. L'un assène sa hargne, l'autre déploie des volutes de phrases nobles, emphatiques, ampoulées et d'autant plus choquantes qu'elles sont en complet décalage avec le langage de l'accusé, toujours hébété, haché, maladroit et répétitif.

Cette réalité est la comédie la plus noire que l'on pouvait inventer. Extraordinairement servi par les comédiens de Vincent, qui arrivent à annuler leur spécificité d'acteur pour se fondre dans leurs rôles ; se confondre avec les emplois de juge, de greffier ou d'huissier (pour ne pas parler des accusés, hallucinants dans le genre « portrait-robot », et qui nous font comprendre qu'il y a des « têtes de prévenus » et qu'elles se ressemblent, soudées par la même misère tant morale que physique). « Palais de Justice », spectacle nu, nous interroge et nous oblige à réagir. Par son choix de neutralité, Jean-Pierre Vincent force son public à faire tout le chemin qu'il s'est refusé d'accomplir : le chemin qui va de l'étonnement à l'indignation ; le chemin qui donne naissance à la prise de position. « Palais de Justice » n'apporte peut-être rien au théâtre en tant qu'art, mais il apporte beaucoup à la société et à ses rouages, qu'il casse : rien n'est plus révolutionnaire que la vérité (comme disait quelqu'un), rien que la vérité mais toute la vérité. ●

« Palais de Justice » à Lyon-Villeurbanne, Théâtre national populaire, du 5 au 10 novembre — à Paris, théâtre de l'Odéon, du 7 janvier au 7 février.

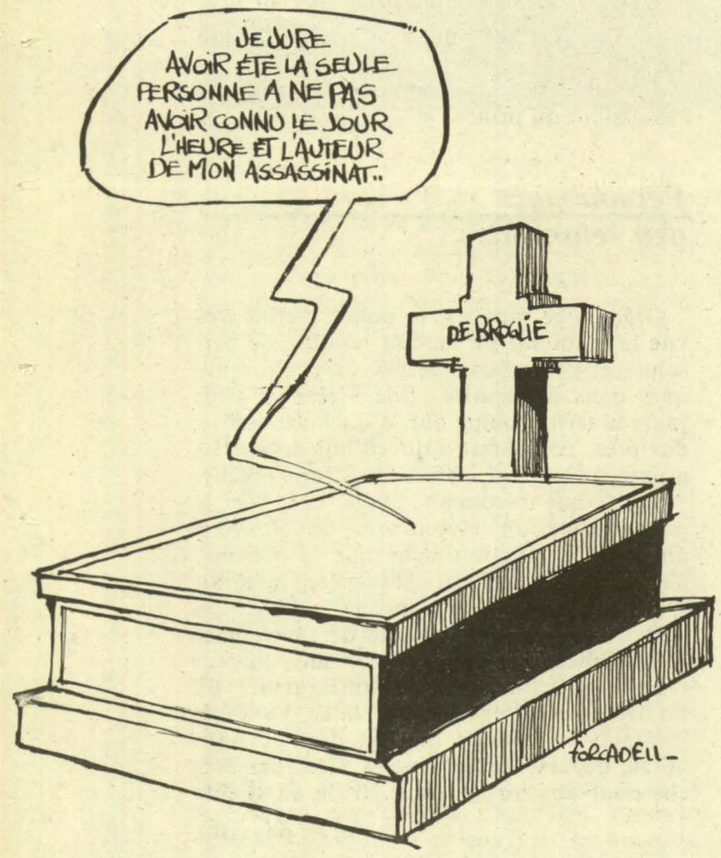

(suite de la page 9)

à prendre la fuite une fois son forfait accompli. Simoné affirme avoir agi pour le compte de Pierre de Varga, 59 ans.

Homme d'affaires véreux, bien connu des policiers de la brigade financière, déjà condamné pour escroquerie, de Varga — Hirsch de son vrai nom — est considéré comme l'instigateur du crime. A quoi il rétorque : « Aurais-je été assez stupide pour faire assassiner le prince en bas de chez moi alors qu'il sortait de mon domicile ? »

On trouve enfin dans le box Serge Tessèdre, 30 ans, un boucher douteux qui a permis à Simoné de recruter Frèche. Il est fortement soupçonné d'avoir poussé le zèle jusqu'à assister à l'exécution du prince.

Le 29 décembre 1976, à l'occasion d'une conférence de presse au ministère de l'Intérieur, Michel Poniatowski fait venir Jean Ducret, alors patron de la Police judiciaire, et Pierre Ottavioli, alors patron de la Brigade criminelle. Et avec une satisfaction pesante, où la hâte le dispute à la maladresse, le ministre déclare à la presse abasourdie que l'affaire est résolue. A l'en croire, non seulement les coupables — dont les noms seront cités — sont sous les verrous, mais le mobile du meurtre est connu. Il s'agirait d'un prêt de 4 millions de francs consenti par le prince un an plus tôt à Patrick Allenet de Ribemont et Pierre de Varga (via sa fille Pascale) pour l'achat de la Rôtisserie de la Reine Pédauque, à Paris. Selon la version officielle, la mort du prince dégageait ses débiteurs de leur dette. Une explication si peu plausible que de Ribemont a bénéficié d'un non-lieu et doit, au terme d'un accord, rembourser à la famille de Broglie près d'un million et demi de francs, correspondant à une assurance vie contractée par le prince.

Double sinon triple vie

Cette conférence de presse provoque ausitôt des remous. D'abord dans les milieux judiciaires, y compris Olivier Guichard, alors garde des Sceaux, où l'on proteste devant ces libertés prises avec le secret de l'instruction. Puis parmi les journalistes et dans la famille de Broglie où l'on s'inquiète d'une explication aussi peu plausible. On sent bien qu'elle vise à satisfaire la curiosité de chacun pour éviter que des recherches plus approfondies ne mettent au jour les pratiques inavouables d'un ancien grand personnage du régime.

Par-delà ses activités publiques, Jean de Broglie menait en effet une double, sinon une triple vie dont bien des recoins restent encore obscurs. Descendant d'une des familles françaises les plus prestigieuses, héritier du château familial de Broglie (Eure) où les hectares de toiture abritent la première bibliothèque privée de France, propriétaire de fermes et de centaines d'hectares de terres et de forêts, le prince fréquente assidûment des voyous et des escrocs. Toujours à court d'argent, il s'est lancé avec frénésie dans des affaires de plus en plus sombres où il se faisait plumer par des escrocs plus habiles que lui. Son nom apparaît dans une multitude de sociétés obscures (Sofradec, Brincom, Publi M.g., Soficop et jusque dans un élevage de volailles en Sicile) qui seront autant de gouffres pour les finances en péril du prince. Celui-ci fut apparemment fort mal conseillé par son homme de confiance, Raoul de Léon, 78 ans, auquel un passé douteux vaudra une radiation tardive et exceptionnelle de l'Ordre de la Légion d'honneur.

De toutes les affaires où trempe le prince, la Sodetex est probablement la plus révélatrice. Créée au Luxembourg en 1968, la Sodetex a vocation à émettre des emprunts sur le marché des euro-dollars. En fait, cette société est une filiale de la société espagnole Matesa, elle-même liée à l'Opus Dei, ce puissant groupe de pression fort

peu transparent de l'Espagne franquiste. L'Opus Dei finançait à travers le monde des hommes politiques peu progressistes, comme Richard Nixon. Le père de Giscard d'Estaing lui-même a été en contact professionnel avec la banque qui gérait en France les intérêts de l'Opus Dei. Et de Broglie, cofondateur des Républicains indépendants — sinon l'un des financiers de ce parti —, administrait la Sodetex. Jusqu'au scandale financier qui éclata en Espagne en 1969. Il apparut alors que la Matesa avait escroqué 750 millions de francs à l'Etat espagnol. Prise dans la tourmente, la Sodetex fut mise en réglement judiciaire et Jean de Broglie dut s'engager à régler, en six ans, une ardoise de 1,5 millions de francs. Ce qui n'était finalement pas méchant puisque la Sodetex laissait un trou d'environ 20 millions de francs sans qu'on n'ait jamais su où était passée cette somme. Sur ce point comme sur les autres affaires du prince, Raoul de Léon pourrait sans nul doute apporter beaucoup d'explications à la Cour. Mais gageons qu'il se montrera aussi peu loquace que pendant l'instruction. Saura-t-on jamais pourquoi le prince avait hypothéqué presque tous ses biens, pour près d'un milliard et demi de centimes, au cours de l'année précédant sa disparition ?

Ce que le ministre a délibérément caché

L'affairisme de Jean de Broglie et ses mauvaises fréquentations avaient pris de telles proportions que ses pairs préféraient l'éviter. Giscard d'Estaing lui avait même fait une entourloupe pour l'écarter, en 1973, de la présidence de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Amer, lâché par les siens, le prince envisagera de se rapprocher du mouvement



Sygma

Jean de Broglie devant un portrait de Giscard d'Estaing.

gaulliste. Et on remarquera sa présence, le 5 décembre 1976, au meeting de Jacques Chirac, porte de Versailles, qui voit l'U.d.r. devenir le R.p.r. Nul doute qu'on ait peu apprécié chez les giscardiens de voir de Broglie devenir un transfuge, lui qui connaissait si bien les coulisses de ces R.i. qu'il avait fondés. Sa disparition n'a pas suscité que des regrets. S'il en fallait une preuve, l'absence de ses anciens amis comme de toute personnalité officielle importante à ses obsèques l'a maladroitement apportée.

Voilà sans doute ce que cherchait à occulter la conférence de presse de Poniatowski. Mais ce n'est pas tout. Le ministre a délibérément caché à la presse un élément de taille, si grave et délicat que sa révélation par le « Canard enchaîné », en avril 1980, fera l'effet d'une bombe. Ce grand secret, c'est que la police avait été prévenue du projet d'assassinat du prince. Un inspecteur de la dixième brigade territoriale, Michel Roux, à la suite des confidences de son « indic » Albert Leyris, avait fait un rapport à ce sujet, le 27 septembre 1976. Transmis à Jean Ducret, au quai des Orfèvres, qu'est devenu ce document ?

Pas plus le supplément d'information confié au président de la Chambre d'accusation, André Chevalier, que la constitution d'une commission parlementaire d'enquête obtenue par le Parti socialiste à la suite des révélations du « Canard enchaîné » n'ont permis de l'établir. Selon la version officielle de la police, le rapport contenait des éléments si peu crédibles qu'il n'aurait pas été pris au sérieux. Il aurait donc été classé jusqu'au jour où, après le meurtre, le commissaire Poiblanc l'a fébrilement exhumé. Mais une bavure ne vient jamais seule. Il est apparu que la brigade antigang avait filé — sans savoir, affirment ses responsables, ce qui se tramait —, pendant près de trois mois, les instigateurs de l'assassinat pour cesser ses « filoches » quinze jours avant le meurtre. Voilà qui fait beaucoup de coïncidences. Trop aux yeux de bien des connaisseurs de la chose policière. Rien n'est cependant venu prouver que la police avait bien transmis au plus haut niveau ses informations sur le projet d'assassinat et encore moins qu'elle ait reçu l'ordre de laisser faire. Si tel avait été le cas, Michel Poniatowski eût été passible de la Haute Cour de justice, réservée aux ministres.

Le malaise continue donc de planer sur cette affaire. Pourquoi Poniatowski a-t-il voulu si vite l'enterrer ? Que savaient au juste l'antigang et la P.j. ? Pourquoi les policiers ont-ils caché à la justice l'existence du rapport prémonitoire de l'inspecteur Roux, rapport dont le premier juge d'instruction, Guy Floch, n'a eu connaissance que par ses propres moyens ? Pourquoi un embarras aussi visible et une telle cascade de mensonges des policiers, à commencer par Jean Ducret ? Pourquoi, s'il n'y a qu'une série de coïncidences et de fautes policières, aucune sanction n'a-t-elle été prise à l'encontre des fautifs ? Qui couvrait l'inspecteur Simoné, toujours bien noté malgré ses fréquentations douteuses ? Quelles étaient les activités du prince ? Pourquoi est-il mort ? Pourquoi le docteur Nelly Azerad, médecin du prince, a-t-elle tenté de faire assassiner son « ami » de Varga en prison ? S'il n'est pas répondu à ces questions, ce procès laissera un goût amer. Malheureusement, on le pressent déjà. ●

Le chagrin et la pitié, version 1981

Tuer un bougnoule coûte moins cher que de brûler une bagnole... Ancien militant F.l.n., écrivain, Mourad Bourboune crie sa colère et son indignation après le jugement de Créteil

PAR MOURAD BOURBOUNE

Me Mourad Oussedik fut avocat du F.l.n. pendant la guerre d'Algérie. Ce n'est pas un jeunot. Il a vu des têtes tomber à l'issue d'arrêts carnassiers écrits par avance. L'indépendance vint. Ses clients quittèrent leur défroque de « Français musulmans » pour être désormais baptisés « immigrés » ou tout simplement « Arabes » par les braves gens d'ici. Alors, on tourne la page et on coopère ?

Pensez-vous ! Tu étais un demi-Français, tu resteras toujours un demi-quelque chose, et comme on est bien bon, tu auras droit à une demi-justice. Et le carnage continue. Jusqu'à aujourd'hui, les archives de Me Oussedik et de ses collègues « défenseurs d'Arabes » tiennent lieu de fosse commune pour des cadavres introuvables. Au cours des dix dernières années, une bonne centaine d'Algériens assassinés. Je veux dire dont du moins on a retrouvé le corps, écrasé, noyé, dépecé, troué, que sais-je ! Ne parlons pas des disparus. Vous savez, ces gens-là ont toujours eu l'âme nomade. Mais un nomade emporte sa femme et ses enfants dans sa roulotte ; et c'est précisément cette femme qui cherche son mari et ces enfants qui cherchent leur père. Les grands magasins comptent dit-on par avance 10 % de « pertes et disparitions » avant de fixer leur prix. Les immigrés étant une marchandise, avec leur traite et leurs traiteurs, pourquoi ne pas tenir compte d'un inévitable pourcentage d'érosion ? Statistiquement calculé, s'entend : par exemple « En Seine-et-Marne il y a trimestriellement trois cents accidents de voiture, six hold-up et trois disparitions de bougnoules, sans compter bien entendu les bavures policières qui ne nous ont pas été communiquées par la Préfecture. »

Et c'est vrai, nom de Dieu ! que l'on peut rentrer vivant dans un commissariat, dans ce beau pays de France, et en ressortir les pieds devant, la poitrine éclatée de mitraille, comme Mohammed Diab !

Me Oussedik, disais-je, comme ses confrères, est en train d'accomplir son tour de France : celui des cours d'assises qui acquittent les « tueurs d'Arabes ». Ne nous laissons pas engluer dans les formes qu'emprunte la justice pour ne pas dire son nom. Tenons-nous en à l'arête des choses, sans frémissement d'hermine et sans effets de manche. Prenons trois affaires jugées ces récents mois : le brigadier Marchaudon abat Boukheezer de deux balles dans le dos, tirées à bout touchant. M. Marchaudon sort libre du tribunal. Boukheezer avait dix-neuf ans.

Monsieur Manenq descend Othmani. Il sortira libre du tribunal. Othmani avait dix-huit ans. Le concierge Bellet abat Lairèche d'un coup de fusil. Pour un peu de chahut dans la cour de l'immeuble. Lairèche a quinze ans. Remarquons que la moyenne d'âge baisse dangereusement. Ces messieurs sortiront libres des cours d'assises qui les auront jugés. Au terme d'un jugement rendu par un jury populaire et rendu au nom du peuple français. Sais-tu, toi, lecteur, que l'homme qui a abattu d'un coup de fusil un jeune homme de quinze ans est libre, au nom du peuple français ? Alors, dois-je en déduire que Lairèche a été abattu au nom du peuple français ? Alors reprendre en la réajustant l'invective d'Aragon : conchier la justice française dans sa totalité ? Faire entendre les côtes d'un jeune homme de quinze ans qui éclatent sous le plomb d'un concierge plein de pastis et au service de la France !

Puis comme l'on dit, ces jugements feront jurisprudence. On sait dans les chaumières qu'il coûte plus cher de voler un lapin que de tuer un Arabe. D'acquittement en acquittement, de sursis en sursis, de la justice il ne restera que la structure et l'organigramme : l'éthique et la foi auront foutu le camp. Car, voyez-vous, à quoi bon rechercher à grands frais les assassins de cette centaine d'Algériens tués au cours des dix dernières années, si des jurys populaires, au nom du peuple français, les rendent à l'affection des leurs, à leur bouteille de pastis et au fourbissage de leurs armes.

Nous ne voulons certes pas la mort du pécheur. Qu'au hasard des plaidoiries, réquisitoires et autres intimes convictions l'auteur d'un crime de sang s'en tire ! Eh bien bon vent. Nous n'allons tout de même pas pour autant ressortir le vieux Talion. Mais quand une institution judiciaire se montre aussi inexorable à l'égard d'un groupe d'individus pour les étriller à la moindre peccadille, pour faire de leur origine raciale une circonstance aggravante, et, au contraire, témoigne d'un laxisme révoltant à l'égard de quiconque les agresse et les massacre et les tue, quand bien même cette justice est prétendument rendue au nom du peuple, sa légitimité est plus que douteuse.

Quand les voies de la justice sont ainsi obstruées, Dupont-Lajoie triomphe. Et, vous le savez, on ne se débarrasse de cette engeance qu'à coups de fusil. Reste ceci, braves gens. On tue chez vous. En votre nom. Et l'on absout les coupables. En votre nom aussi. Il y a chez vous une double justice : c'est-à-dire pour nous, pas de justice du tout. Ces corps de Boukheezer, Othmani et Lairèche assènent de tout leur poids cette vérité. Cette vérité qui n'a fait se lever aucun cortège de Nation à République. Ces cadavres qui n'ont pas eu leur « effet Copernic ». Ces cadavres qui sondent l'incommensurable profondeur d'une amnésie collective.

Cet état de choses à ses hérauts. Ils n'ont pas changé. Après avoir applaudi à la mort des nôtres, leurs armes pourraient avoir d'autres soifs. C'est ainsi qu'on se réveille un jour dans un pays grillagé et quadrillé. Et peut-être alors reviendra-t-on nous chercher : comme en 1914, comme en 1940. ●



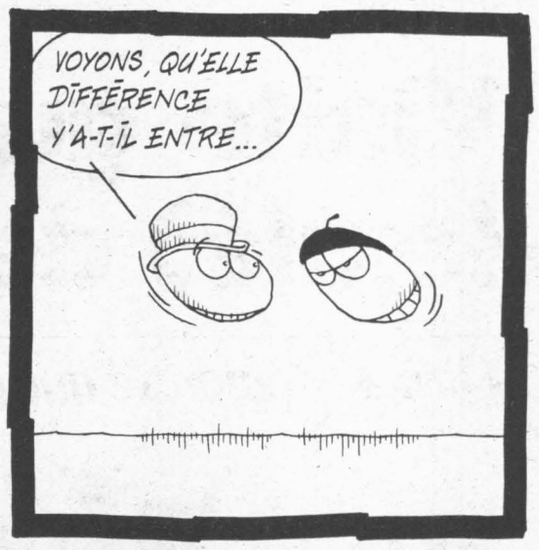





RUNGIS

Visite guidée dans le ventre (exilé) de Paris

Où il est démontré que l'envers - les coulisses - ne vaut pas l'endroit - la superbe machine bien rodée



Inspection vétérinaire à la marée. *Pascal Lebrun*

PAR MARIE-JOSE BERNARDOT

SIX heures du matin : nous passons le péage qui donne accès à Rungis. De l'autre côté, c'est une véritable ville en pleine activité. Des centaines de camions, une voie ferrée, des bistrots, des grands restaurants, un commissariat de police... et bien sûr les pavillons des Halles. Ouvert depuis 1969, ce marché d'intérêt national (M.i.n.) nourrit un Français sur cinq — plus de dix millions de consommateurs. En 1980, deux millions et demi de tonnes de marchandises sont passées par Rungis, soit un chiffre d'affaires de vingt milliards de francs. Et Rungis, c'est aussi deux mille entreprises, quinze mille travailleurs, vingt-cinq mille commerçants « acheteurs »...

En économie de marché c'est le lieu stratégique par excellence : c'est ici que chaque matin les prix se forment. On devrait y organiser des travaux pratiques pour les étudiants en économie soucieux d'observer les mécanismes de la loi de l'offre et de la demande... « Rungis, c'est un modèle de concurrence parfaite », affirme Bernard Gosselin, mon guide pendant ce voyage dans le ventre (exilé) de la capitale. Enfin, mon guide officiel : le directeur de cabinet de Jean Menguy, président de la Semmaris, la société d'économie mixte responsable du M.i.n. de Rungis. J'avais aussi un guide officieux : Robert Rosec, inspecteur à la Semmaris, maire adjoint de Chevilly-Larue (la commune voisine) et militant socialiste de longue date. Lui aussi connaît bien Rungis. Pas de la même façon. L'endroit et l'envers du décor.

L'abondance, avec l'hygiène en prime

L'endroit, c'est ce qui saute aux yeux quand on débarque. Une formidable machine bien organisée qui tourne à fond les manettes. Une ruche débordante d'activité. Six heures, c'est l'heure où « la marée » bat son plein : le pavillon du poisson est ouvert de 4 heures à 7 heures. Ce matin il est arrivé sept cent tonnes de poisson ; dans une heure tout aura été vendu. La marée, ça vaut le détour : plus de deux cents sortes de poissons, crustacés et coquillages à peine sortis de la mer. Ça

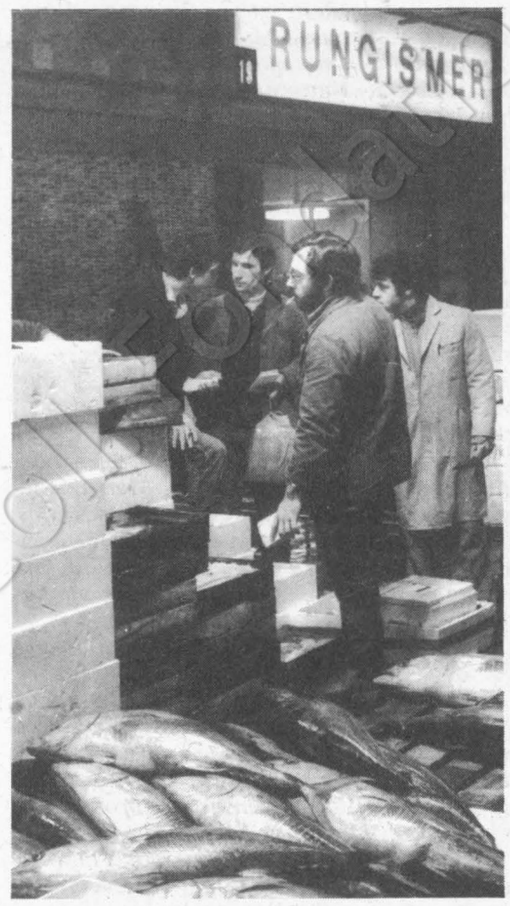

brille de toutes les couleurs, les thons, les poissons-épées, les homards bleutés, les rougets, les espadons. Tous bien rangés dans des cageots blancs, parfaitement alignés. C'est le « bereket » comme on dit en Turquie, l'abondance.

Avec l'hygiène en prime : pas une mouche qui traîne, tout semble bien propret. Tout de même, il y a l'odeur pour se rappeler que c'est bien du vrai poisson. Vers midi, il paraît que c'est très dur mais de bonne heure ça sent seulement... la marée (casquette et imperméable conseillés : sinon ça pénètre et ça ne vous lâche plus).

Attention aux convois et chariots qui se bousculent : la marchandise aussitôt vendue est étiquetée, rangée, prête à être livrée. Casquette et crayon derrière l'oreille, les acheteurs se baladent, discutent le bout de gras, comparent. Ici, aucun prix n'est affiché : le prix se négocie à chaque transaction. C'est seulement à l'heure de la fermeture qu'on évalue le cours moyen. Plus ou moins bien. A l'entrée du pavillon, un panneau affiche le tonnage global arrivé le matin. Mais l'ordinateur qui pourrait permettre la transparence totale (tonnage exact par catégorie de poisson) n'a jamais pu fonctionner : les grossistes préfèrent garder leurs informations pour eux. Aux acheteurs de se débrouiller pour évaluer le « juste » prix avec les informations anciennes et partielles dont ils disposent.

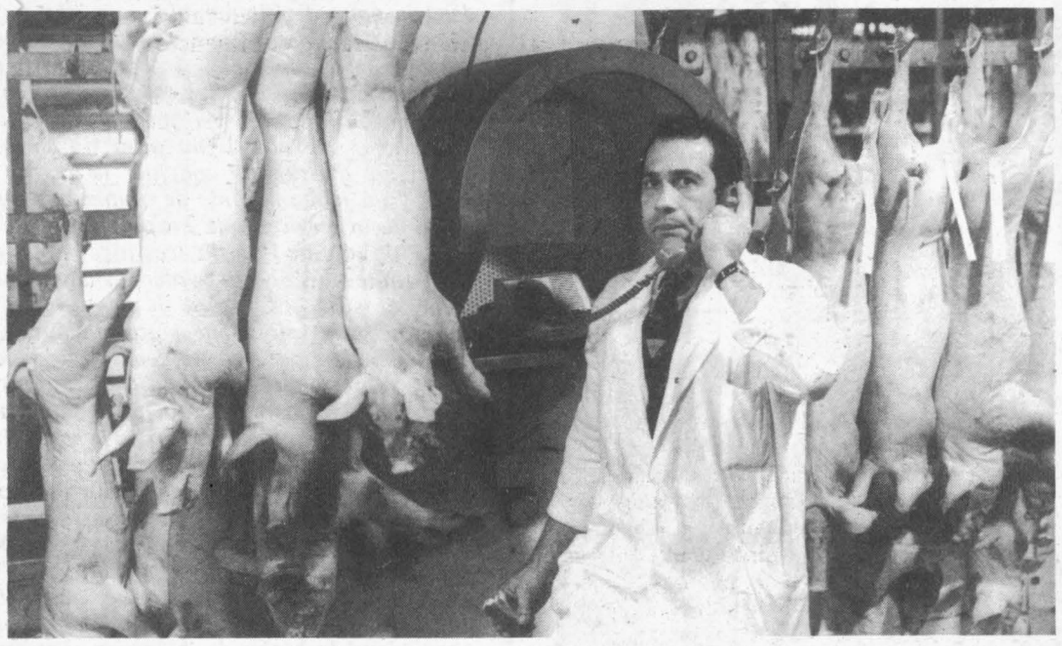

« Tous des bras coupés »

Blouse blanche et chaussures élégantes, un grossiste de la marée m'explique : « Nous avons l'habitude de nous faire traiter de voleurs dans les journaux. En fait, la marge moyenne du pavillon est de 8 à 9 %. Prenez le cabillaud, c'est le poisson qui se vend le plus à Paris. Moi, je l'ai acheté 16,50 F le kilo au mareyeur, je le vends 18 F et vous allez le retrouver à 38 F chez le poissonnier détaillant. D'ailleurs, il ne peut pas faire autrement : s'il applique un coefficient multiplicateur plus faible son inspecteur des impôts l'accusera de frauder ! »

Vérification faite, le cabillaud était à 40 F le kilo au coin de ma rue... mais aucune réglementation fiscale n'empêche les détaillants de pratiquer des marges plus faibles (et certains le font). Pierre Marchesini, grossiste important à la marée, se plaint aussi de la difficulté à trouver des manutentionnaires : « Je les paie 4 500 F net et je n'en trouve pas. La semaine dernière, j'ai embauché un gars de vingt ans. Il est parti le lendemain parce qu'il trouvait le boulot trop dur ! Et un voisin cherche en vain une caissière à 5 000 F par mois. Alors, le chômage, vous savez... En fait, ce sont tous des bras coupés ! »

Air connu : « ils » ne veulent pas travailler. Le hasard veut que je tombe juste après sur le responsable de l'antenne A.n.p.e. Rungis, André Pochard. Autre son de cloche. « Les grossistes viennent me voir pour me dire qu'ils ont besoin d'embaucher. Et quand je leur envoie quelqu'un il n'y a plus personne, c'est bizarre... Tout de même, on doit être le bureau A.n.p.e. le plus productif de France : avec zéro inscrit on a placé mille cent soixante-neuf personnes entre le 1er janvier et le 30 septembre ! »

Un vague parfum de corruption

Plus loin, un petit groupe de blouses blanches ausculte une langouste. Et décide de l'embarquer. Ce sont les vétérinaires qui effectuent les contrôles phytosanitaires. C'est le bon côté de Rungis. Les consommateurs parisiens courent peu de risques d'être intoxiqués : le service de la répression des fraudes (qui dépend désormais du ministère de la Consommation) effectue chaque jour des contrôles de qualité. Tout ce qui se vend officiellement peut y être soumis. Evidemment, il y a les transactions en douce. L'envers du décor. Transfert « cul à cul » (de camions) à trois heures du matin sur un parking. Pas de factures, pas de T.v.a., pas de contrôles sanitaires, ni vu ni connu, je t'embrouille.

Selon les autorités officielles de la Semmaris, la société chargée de veiller au bon fonctionnement du marché (et du respect du règlement), ces pratiques sont très marginales. Autant dire inexistantes. Pourquoi parler de ces choses-là ? Mais tout le monde en parle : Robert Rosec, inspecteur de la Semmaris qui connaît le marché depuis dix ans, les fonctionnaires locaux du service de la concurrence et de la consommation, l'inspecteur des douanes... « Toutes les combines, tous les circuits frauduleux passent par Rungis, affirme Robert Rosec, militant socialiste et syndical. Il est très difficile d'évaluer exactement ces fraudes. Mais la direction de la Semmaris n'a jamais voulu faire le ménage : Rungis, c'est un fromage pour tout le monde et depuis le début le pouvoir politique précédent a nommé des hommes à lui. »

Un vague parfum de corruption flotterait-il encore sur Rungis ? Interrogé, un ancien dirigeant de la Semmaris ne dit pas non : « Vous savez, quand on touche aux travaux publics et au commerce de gros, il y a toujours des combines. Il y a des transactions officieuses, il peut y avoir des pots de vin pour obtenir le droit de s'installer à Rungis, etc. » C'est aussi ce qu'affirme une grossiste : « on » lui aurait demandé 30 000 F de la main à la main pour l'autoriser à effectuer des travaux d'agrandissement. Evidemment, personne n'est prêt à affirmer cela officiellement : en matière de pot de vin, le « donneur » est aussi répréhensible que le receveur...

D'autres casseroles, plus tangibles, sont suspendues depuis longtemps aux basques de la Semmaris. La plus lourde : Paris-Rungis-International (P.r.i.), c'est-à-dire

20 000 m² de bureaux dont la moitié sont toujours vides. Bonne affaire pour les banquiers-promoteurs (La Hénin et le C.c.f.) mais énorme trou pour la Semmaris qui s'était engagée à payer les loyers de toute façon. Coût : un milliard de centimes. Et la Semmaris a fini par racheter les locaux de P.r.i. qu'elle envisage désormais de transformer en appartements, moyennant un surcoût supplémentaire bien sûr.

Il y a aussi les contrats d'exclusivité signés avec des sociétés qui détiennent le monopole du nettoyage, de la maintenance ou de la manutention. Et encore les tonnes de sel que l'on préfère acheter aux Salins du Midi au prix fort (26 millions de centimes de plus pour le même tonnage que le sel d'une société concurrente). « Au bout du compte, tout cela se répercute sur le prix de la carotte », affirme Robert Rosec. C'est en effet la Semmaris qui fixe le droit de première accession payé par les grossistes désireux de s'installer à Rungis (environ vingt-huit millions de centimes). Elle détermine aussi le loyer mensuel : 10 000 F pour 110 m² au pavillon de la marée.

Pour autant, les grossistes ne se plaignent pas de la Semmaris : ils sont partie prenante de cette société d'économie mixte (où l'Etat et les collectivités locales ont la majorité) et s'arrangent pour tirer les marrons du feu de toute façon. « Ils pratiquent des marges raisonnables, estime Camille Remondet, chef du bureau de la concurrence et de la consommation à Rungis. Mais ils jouent sur des quantités tellement considérables qu'ils peuvent faire des profits énormes. Par exemple en tardant deux ou trois jours à répercuter une baisse à la production... et les détaillants, eux, mettent encore quatre jours supplémentaires à répercuter la baisse : c'est pourquoi les consommateurs bénéficient très mal des baisses à la production. » Alors que les hausses sont immédiatement reportées...

Ici, on tape assez volontiers sur les petits commerçants : l'inflation, c'est eux ! « L'an dernier pendant le boycott du veau, le foie de veau valait 18 F le kilo à Rungis, affirme un officiel de la Semmaris. Chez les bouchers, il n'est jamais descendu au-dessous de 70 F le kilo ! et à Noël le saumon de la meilleure qualité qui valait 400 F le kilo chez le traiteur se vendait ici quatre fois moins cher... »

« Je suis là pour gagner de l'argent »

Dix heures. C'est l'ouverture du marché des fruits et légumes. Trois cent trente grossistes répartis dans neuf pavillons de 7 000 m² chacun : les acheteurs font leurs commandes en parcourant les allées à vélo... Ici, c'est l'immensité qui rend difficile les comparaisons de prix d'un grossiste à l'autre. Là aussi, cela vaut le coup d'œil : jamais vu des haricots aussi verts, des aubergines si énormes, des salades si fraîches. Ici pas de légumes fripés, de fruits qui ont mauvaise mine. « C'est combien les aubergines aujourd'hui ? » La patronne, une jeune femme, fronce les sourcils : « Vous achetez ? » « Non. » « Alors, je ne vous dis rien !... » Finalement, elle se laisse convaincre : « Cette qualité-là, c'est 4 F le kilo. Moi, je suis là pour gagner de l'argent. Et j'en gagne ! Pas sur tout. Les tomates, par exemple, je suis obligée d'en avoir parce que les clients en veulent. Mais je ne gagne rien là-dessus, il y a trop de pertes. Je me rattrape ailleurs ! »

Sept mille mètres carrés pleins à craquer de dizaines de variétés de fruits et légumes. Et il y en a autant en stock au sous-sol. Cela, c'est encore le côté visite officielle.

Plus tard, Robert Rosec me montrera la face cachée de Rungis : le « Pondorly », inutile monument de béton ; le minibidonville où s'entassent des immigrés ; les bureaux vides de Paris-Rungis-International... Le même jour, la C.g.t. tenait une conférence de presse pour dénoncer les mauvaises conditions de travail (pas de cantine, pas de crèche, peu de sanitaires), les salaires trop bas et... la mauvaise gestion de la Semmaris. « Il faut que ça change, explique un syndicaliste. Les travailleurs de Rungis sont prêts à aider le gouvernement à y voir clair sur le fonctionnement du marché... »

A Rungis, rien n'a changé jusqu'à présent. Si : la direction de la Semmaris, Jean Menguy, président, a été nommé le 22 avril... sur proposition du gouvernement de Raymond Barre !

« Un grand nettoyage s'impose à Rungis, explique Robert Rosec ! Ce ne sont pas les dirigeants actuels de la Semmaris qui voudront le faire : ils préfèrent perpétuer les vieilles habitudes. Il y a des fonctionnaires honnêtes à Rungis et ils sont en majorité mais ils n'ont pas envie de porter le chapeau pour les magouilles de quelques-uns. »

Loi Quilliot : les locataires sont contents... les "proprios" pas tellement !

Loin de "casser la baraque", Roger Quilliot, ministre du Logement et de l'Urbanisme, propose une loi dont la majorité des Français n'aura qu'à se louer...

PAR VIOLETTE TRUDAINE

DANS le combat engagé par le gouvernement « pour remettre la France entière au travail » la politique du ministère de l'Urbanisme et du Logement occupe une place privilégiée », constatait Roger Quilliot en présentant le budget de son ministère.

Secteur essentiel de l'activité économique, le logement représente en effet un million cinq cent mille emplois, soit dans certaines régions plus de 15 % de la population active. Or, dans le bâtiment et les travaux publics, la situation s'est profondément dégradée : deux cent mille emplois ont disparu au cours de cette période, dont vingt et un mille pour la seule année 1980.

Si le déficit de la France était bien supérieur à ce qu'avait annoncé le précédent gouvernement, celui du logement n'avait rien à lui envier : le volume des mises en chantier étant inférieur à la demande, la pénurie était inévitable. C'est pour pallier cette situation que des crédits spéciaux ont été alloués. Le Fonds d'action conjoncturelle (F.a.c.) débloqué en juin dernier a permis de financer cinquante mille logements aidés (bénéficiant de Prêts à l'accession à la propriété — P.a.p. — ou de Prêts locatifs aidés — P.l.a.).

Voté cet été, le collectif budgétaire a prévu en outre la dotation de cinquante mille logements supplémentaires au titre de la loi rectificative des finances.

Le budget du logement pour 1982 connaît une forte hausse, 34 %, qui devrait permettre de soutenir le rythme de quatre cent mille logements neufs dans l'année à venir, dont deux cent cinquante mille logements aidés.

Mille six cents millions de francs de crédits vont également être dégagés pour la réhabilitation d'immeubles anciens, afin que les familles modestes ne soient plus contraintes de s'installer à la périphérie des villes, parce que leurs revenus ne leur permettent pas de louer ou d'acheter un appartement dans le centre de leur commune.

Les aides à la personne — allocation logement et Aide personnalisée au logement (A.p.l.) — sont revalorisées. Ces augmentations, qui vont de 25 à 33 %, vont concerner respectivement neuf cent trente-huit mille et trois cent huit mille foyers.

Toutes ces mesures devraient permettre de relancer l'activité du bâtiment, l'objectif du gouvernement étant d'atteindre et de maintenir un volume de construction de l'ordre de quatre cent cinquante millions de logements par an et de créer par ce biais trente mille emplois.

Le nom du ministre de l'Urbanisme et du Logement passera probablement à la postérité pour une toute autre raison : on retiendra surtout ce qu'on appelle déjà « la loi Quilliot ». Le projet, présenté au Conseil des ministres le 28 octobre dernier, qui sera prochainement débattu au Parlement, modifiera les rapports entre propriétaires et locataires. Ces derniers n'étant guère protégés jusqu'ici, l'équité aura tout à y gagner.

Dans de nombreuses villes, la demande étant supérieure à l'offre, les propriétaires ont eu tendance à imposer leurs vues, ce qui a eu pour effet de favoriser la spéculation. Sur un parc de près de huit millions de logements, plus de la moitié sont régis par les dispositions du code civil, qui remonte, il faut le rappeler au XIXe siècle. Et encore ces dispositions sont-elles souvent facultatives...

Tous ceux qui craignaient de voir leur bail non renouvelé, après un an voire trois mois d'occupation, vont pousser un ouf ! de soulagement : les baux sont désormais fixés à six ans minimum, et reconductibles pour trois ans.

Jusqu'ici, de nombreux locataires se voyaient contraints d'accepter des hausses de loyer injustes, s'ils ne voulaient pas être mis à la porte. Cette période est révolue.

Le locataire pourra, lui, rompre son contrat à condition, bien entendu, de respecter le traditionnel préavis de trois mois. Seule restriction : la première année, s'il souhaite s'en aller, il devra justifier son départ par des raisons familiales ou professionnelles valables.

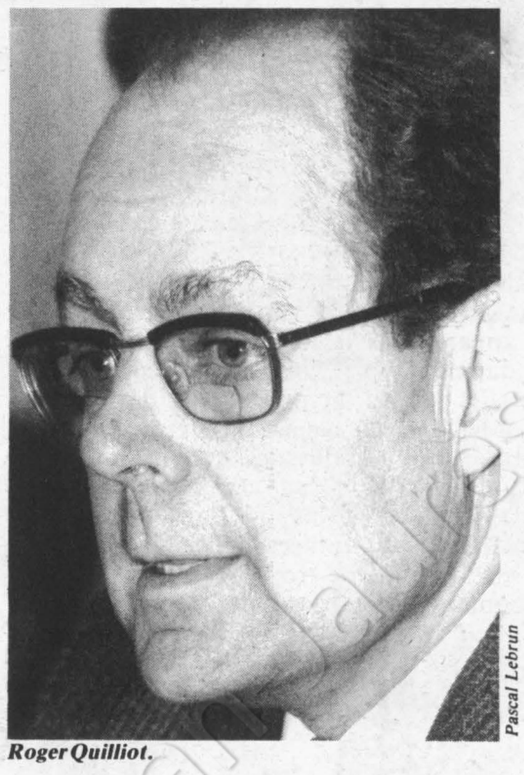

Roger Quilliot. Pascal Lebrun

Le propriétaire, de son côté, ne pourra donné congé « sans motif sérieux et légitime », soit qu'il veuille y loger sa famille, soit bien sûr qu'il cherche à se débarrasser d'un mauvais payeur ou d'un occupant qui dégrade les lieux. Cela devrait mettre un terme aux congés abusifs : il n'était pas rare en effet que des propriétaires trouvent le moyen de se débarrasser d'étrangers ou de jeunes qui leur déplaisaient même s'ils occupaient l'appartement en « bons pères de famille ».

En ce qui concerne la caution, elle est dorénavant limitée à deux mois de loyer (charges non comprises) et ne pourra être révisée en cours de bail. Cette caution devra être restituée au locataire dans le mois qui suit son départ. La commission d'agence, enfin, sera acquittée exclusivement par le propriétaire, ce qui inquiète, on s'en doute, fortement les agences immobilières...

L'augmentation des loyers — limitée temporairement à 80 % de la progression de l'indice Insee du coût de la construction — sera fixée à l'avenir conjointement par les associations de locataires et de propriétaires. Les négociations devront faire l'objet d'un accord avant le 15 mai de chaque année. A défaut ce sera le gouvernement qui fixera les hausses, par décret.

Innovation supplémentaire : en cas de changement de locataire, le propriétaire ne pourra plus augmenter de manière fantaisiste son loyer. Il devra respecter la hausse légale, le nouveau locataire ayant parfaitement le droit de réclamer la quittance de son prédécesseur, pour vérifier qu'on ne l'a pas abusé.

De la même manière, tout un chacun pourra analyser le bien-fondé des charges qu'on lui réclame ; ces dernières années, celles-ci ont représenté jusqu'à 50 et 100 % du montant du loyer !

Autre nouveauté importante : la représentativité des locataires est enfin reconnue. Les associations de locataires concluront en effet avec les associations de propriétaires des conventions collectives, au niveau national, départemental ou local. Outre le problème des loyers, y sera discuté celui de l'exploitation et de la gestion des immeubles.

Ces conventions vont devenir obligatoires et les délégués des locataires seront, tout comme les délégués syndicaux, protégés par la loi : il serait trop tentant pour un propriétaire de déloger celui qui s'oppose à ses décisions. Une instance départementale de contrôle sera seule habilitée à juger si la mise à la porte du délégué est motivée.

Ces dispositions de la loi Quilliot satisfont les deux principales associations de locataires : la Confédération générale du logement (soixante-dix mille membres) et la Confédération nationale du logement (forte de trois cent mille familles et dont les principaux dirigeants sont membres du P.c.).

Les offices d'H.l.m. qui gèrent deux millions sept cent mille logements locatifs sont plus réservés : la limitation des loyers leur paraît incompatible avec l'augmentation des charges, jugées incompressibles, et le taux des annuités d'emprunts.

Les propriétaires eux, jugent le projet de loi très inquiétant. Ils craignent notamment que soit institué un véritable maintien dans les lieux. Le Conseil d'Etat, pour sa part, aurait voulu que la vente du logement par le bailleur constitue un motif sérieux et légitime de congé. Mais ce souhait n'a pas été retenu. La seule concession de Roger Quilliot a été de faire disparaître la clause où il était prévu que le candidat locataire pouvait revenir sur sa décision, dans les sept jours qui suivaient la remise des clés.

Les professionnels avouent leur inquiétude : les propriétaires, ils sont un million cinq cent mille (dont un nombre important est aussi locataire), ne vont-ils pas du coup hésiter à investir dans l'immobilier, comme on a pu le constater après que la loi de 1948 a été votée ?

Avant que le texte ne soit finalement adopté, il est certain que quelques-uns des quatre millions trois cent mille locataires du secteur libre risquent d'en faire les frais, les propriétaires pouvant pour quelques mois encore imposer leur loi.

Roger Quilliot, par ailleurs, a précisé le 29 octobre les grands axes de sa politique architecturale. La loi du 3 janvier 1977, décrétant l'architecture d'utilité publique, n'ayant pas donné les résultats escomptés, sera probablement abrogée ou du moins profondément modifiée.

L'Ordre des architectes sera supprimé. Lors de sa campagne présidentielle, François Mitterrand avait clairement pris position contre les ordres corporatistes, institués par le gouvernement de Vichy.

« La valorisation de la fonction de l'architecte ne passe pas par la protection de la profession », a expliqué le ministre qui s'interrogeait : « Est-il nécessaire qu'il existe un ordre critiqué pour son caractère tentaculaire et dont on ne m'a pas encore prouvé le rôle déontologique ? »

Les architectes pourraient fort bien à l'avenir être tout simplement défendus par des syndicats.

La multiplicité des normes étouffant quelque peu la création architecturale, le gouvernement semble pencher pour une simplification des procédures, ce qui réjouira tous ceux qui souhaitent acquérir une maison individuelle. Il ne s'agit pas de supprimer purement et simplement les permis de construire, mais de transformer ce qui jusqu'ici était souvent vécu comme l'expression d'une censure, par des conseils, « des règles établies à l'avance sous la responsabilité des élus ». Règles conçues en accord avec les C.a.u.e. (conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement mis en place dans chaque département) et les ateliers publics d'urbanisme qui devraient se développer. « La contrainte n'ayant pas payé, il faut bien donner sa chance à la liberté » : plutôt que d'obliger les maîtres d'œuvre à employer tel matériau, une couleur ou une qualité d'enduit, une taille de fenêtre ou une inclinaison de toit précises, on se préoccupera en haut lieu davantage d'urbanisme, les D.d.e. (directions départementales de l'équipement) et les mairies ne semblant « pas mieux préparées que les élus à trancher l'architecture ».

L'Etat va s'employer à donner l'exemple en soignant la qualité des constructions publiques. Mais il n'est pas question pour autant « de promouvoir un style d'architecture socialiste ».

Réconcilier les Français avec l'architecture, les inciter à participer plus étroitement à leur environnement, à leur habitat, tout cela ne pourra être possible qu'en les sensibilisant dès le plus jeune âge par l'école et les médias. ●

La chronique littéraire de Claude Glayman

Du tiède au brûlant

Train-train romanesque d'avant la distribution des prix, petites angoisses, petits chagrins, petites amours... et puis, vlan! irruption de l'Histoire avec "les Veines ouvertes de l'Amérique latine" de l'Uruguayen Eduardo Galeano

DU roman français en veux-tu, en voilà. Prix littéraires obligent ! Serait-il désobligeant de confier une certaine déception. Ouvrez le dernier roman du citoyen britannique Anthony Burgess « Puissances des ténèbres » (Acropole) — et bien que Burgess ne soit ni William Styron, ni Gabriel Garcia Marquez, ni Gunther Grass — et vous mesurerez la différence avec l'air confiné de la fiction française. Burgess a un métier fou, un culot monstre et pour parler de notre siècle il ne s'embarrasse d'aucune précaution, ni d'aucune mode. Son roman emporte.

Alors que je dois bien avouer que le récent texte de Jean-Pierre Enard « le Voyage des comédiens » (Grasset) m'a laissé une impression d'insatisfaction, un goût du limité, du restreint.. Je ne connais pas Enard et j'éprouve plutôt de la sympathie pour son itinéraire, sa filiation et ses goûts. Malgré ces a priori bienveillants j'enrage de voir un beau sujet beaucoup trop traité au premier degré.

Des comédiens en tournée dans la France profonde de l'époque giscardienne, une liaison (un entracte) entre Marie qui appartient à la troupe et Pierre Monk, jeune avocat dont le client vient d'être condamné à mort, voilà des ingrédients qui promettaient. Enard a du métier et du souffle, mais il dit tout et tout de suite, il se laisse conduire par sa facilité naturelle au lieu de ménager les mystères, les inattendus, les ellipses. Le roman n'est-il pas l'art du non-dit, de l'évoqué, du suggéré ? Cela, je l'ai retrouvé à plein dans le récit de Jacques-Pierre Amette « Jeunesse dans une ville normande » (Le Seuil). L'un des textes que j'ai le plus aimé de cette rentrée. Des chapitres comme des photos éparpillées. Une tension dans l'écriture infiniment serrée où ne surnage pas un mot de trop. Une recherche du souvenir dans Caen ville natale, naguère bombardée, aujourd'hui rendue à l'époque consommatrice. Comme le déclare l'auteur : « Parfois j'ai l'impression de me battre au couteau pour retrouver une autre histoire. » Je serais heureux qu'Amette reçoive une récompense à la loterie littéraire des prochaines semaines.

A coup sûr on plonge dans un tout autre univers lorsqu'on lit dans le frémissement et la révolte l'extraordinaire ouvrage du journaliste uruguayen Eduardo Galeano, « les Veines ouvertes de l'Amérique latine » (Plon, dans la remarquable collection « Terre Humaine » que dirige Jean Malaurie). Alors que s'est tenue la conférence de Cancun où a résonné avec dignité la voix de la France dans le sens d'une plus grande égalité mondiale, rien de plus urgent que de lire ce livre.

Galeano tient de l'historien, du poète, du pamphlétaire et bien évidemment du journaliste. Il trace la fresque de quatre siècles de pillage, d'exploitation, de génocide dont tout un continent a été la proie et la victime. Et sur les Indiens morts, les paysans massacrés, les sous-sols épuisés, les révolutions trahies, les indépendances formalisées, l'Europe puis les Etats-Unis se sont en partie développées. S'il y a un échange inégal, c'est bien celui-là auquel l'Espagne et le Portugal seulement se sont mal associés pour des raisons historiques précises. Cuba a-t-il effacé cette forme d'holocauste ? Personnellement, je ne le pense pas et je ne dirais pas comme le sociologue suisse Jean Ziegler que la faim passe avant la démocratie. Toutes les revendications sont liées dans une urgence simultanée. Mais à cette réserve toute personnelle près, le livre de Galeano doit et peut être considéré comme le passeport de tous ceux qui désirent connaître le long, douloureux et décisif itinéraire d'un continent dont l'avenir libéré conditionne également celui de la planète. ●





Vous voulez que "l'Unité" se développe ...

« L'Unité » est le seul moyen d'expression d'audience nationale du Parti socialiste. C'est dire l'importance du rôle que ce journal va avoir à jouer dans la nouvelle conjoncture politique.

Il le jouera grâce à l'effort de tous. De l'équipe qui le conçoit et le rédige, bien entendu, et qui doit pouvoir disposer de nouveaux moyens pour faire un hebdomadaire plus vivant et plus complet.

Mais l'effort nécessaire pour redonner une nouvelle dynamique à « l'Unité », nous le demandons aussi à tous nos abonnés, à tous nos lecteurs, à tous nos diffuseurs militants, à tous les adhérents du Parti socialiste. Dès maintenant, chacun doit se sentir mobilisé pour contribuer à l'accroissement rapide de la diffusion du journal par l'apport de nouveaux lecteurs. Que chacun de ceux qui nous lisent fasse un nouvel abonné et nous ferons en quelques semaines un bond en avant spectaculaire.

Le Parti socialiste a gagné au printemps dernier la bataille des élections. Il assume aujourd'hui à tous les niveaux les responsabilités du pouvoir. Il doit avoir désormais un journal à la hauteur de cette immense tâche.

Bulletin d'abonnement à retourner à

l'administration de l'unité *10, rue de Solférino 75007 PARIS*

Je soussigné .....

demeurant .....

.....

.....

désire souscrire un abonnement à « l'Unité » :

** abonnement d'un an (230 F)* ☐ ** abonnement de six mois (150 F)* ☐

et vous adresse la somme correspondante

☐ par chèque bancaire ☐ par chèque postal

☐ ou virement au C.c.p. « l'Unité » : 2.34235J.PARIS

Les abonnés arrivés à échéance sont priés de joindre à leur réabonnement la dernière bande d'envoi du journal.

Date Signature

Rédaction : 12, cité Malesherbes 75009 Paris. Tél : 878.40.73. Administration : 10, rue de Solférino 75007 Paris. - Tél. : 550.34.35. *Directeur :* Claude Estier ; *Rédaction en chef :* Nicole Chaillot, Guy Perrimond ; *Rédaction :* Marie-José Bernardot, Fabian Gastellier, Frédérique de Gravelaine, Michèle Kespi, Jean-Paul Liégeois, Emmanuèle Plas, Paul Leduc, Gilbert Sans. *Secrétariat de rédaction :* Claudine Dervaux (révision), Mauricette Duchemin (maquette) ; *Dessins :* Jean-Pierre Coureuil, Barrigue, Solo, Pym, Bordelerc, Forcadell ; *Photos :* Pascal Lebrun ; *Publicité :* 12, cité Malesherbes. Tél. : 878.40.73 .
Secrétaire administrative : Jacqueline Daimé ; *Coordination :* Ofres 67, boulevard de Clichy, 75009 Paris. *Imprimerie E.T.C. 76190 Yvetot.*
Société éditrice : S.a.r.l. l'Unité ; *Directeur de la publication : Nicole Chaillot ;* Cadet Photocomposition, 75009 PARIS.

Culture au fil des jours

A écouter religieusement

On aime ou on n'aime pas les « Dialogues des carmélites ». C'est une affaire de goût et d'affinités. On peut se considérer parfaitement étranger à ce qui s'y dit, à toute cette problématique catholique de la peur humaine face à la grâce divine. On peut observer l'œuvre comme une curiosité de musée, avec son texte particulièrement prosaïque et ses tableaux multipliés à l'infini (Poulenc s'est greffé sur Bernanos qui avait pensé son livre pour le cinéma et lui avait donc donné la forme d'un scénario). Oui, c'est possible d'être extérieur à tout cela. Mais on peut aussi être touché, ému et trouver là une musique exceptionnelle sachant utiliser, du « sprechgesang » à l'arioso, toutes les possibilités de la voix humaine, ainsi qu'une force dramatique certaine, trouvant ses points culminants à la fin de l'acte I (la mort de la prieure) et au final, dans l'éclat du « Salve Regina » que rythment les dix-sept coups de guillotine s'abattant sur les religieuses de Compiègne en cette année 1794.

Créé à la Scala de Milan en 1957, l'opéra de Francis Poulenc n'a pas été donné à Paris depuis une bonne dizaine d'années alors qu'il est assez régulièrement à l'affiche des théâtres lyriques de province et des grandes maisons des pays étrangers (le Metropolitan de New York devait lui réserver un triomphe au début de cette année). Aujourd'hui, René Terrasson prend le pari — toujours risqué avec cette œuvre difficile à monter — de donner « les Dialogues » à Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

Un pari formidablement réussi. Nue, dépouillée, sobre, la mise en scène de Terrasson épouse tout à la fois le texte de Bernanos et la musique de Poulenc. On est comme saisi à la gorge par certaines images : la haute grille séparant les carmélites de leurs visiteurs, le simple grabat sur lequel meurt la première prieure ou, encore, la scène finale directement inspirée des gravures de l'époque, avec les soldats de l'an II aux habits déchiquetés, le terrible escalier de la guillotine traversant tout le plateau et la toile de fond d'un bleu éclatant traversé de quelques nuages. Cette justesse et cette simplicité rendent à l'œuvre toute sa grandeur : puisqu'on n'est pas écrasé sous le poids d'un décor obèse, on peut écouter, entendre et voir. Voir, notamment, les visages bouleversés des chanteuses, soudées à leurs personnages au point de vivre littéralement sur scène le martyre des religieuses. Grâce à ce travail scénique, à la performance d'actrices, des protagonistes, l'émotion, petit à petit, recouvre la salle et il n'est plus possible de se désintéresser du drame. Voilà la grande réussite de René Terrasson. Mais ce n'est pas la seule. Passons sur la direction habile mais peu inspirée de Jean Perisson pour saluer l'homogénéité de la distribution. Anne-Marie Blanzat (Blanche de la Force), Anne-Marie Rodde (sœur Constance) et Evelyn Brunner (la nouvelle prieure) sont tout bonnement parfaites. Anne-Marie Blanzat surtout, qui s'impose aujourd'hui comme une soprano de toute première envergure et possède une musicalité, une justesse de chant tout à fait remarquables.

Et puis, il y a Régine Crespin. Elle balaie tout, emporte tout, domine tout par un art du chant, un style, une force et une présence scénique extraordinaires. La mort de la première prieure devient, grâce à elle, un moment suspendu dans le temps, comme entre parenthèses. On retient son souffle et les frissons vous gagnent. Cette agonie-là est chantée (ou, parfois, presque dite, murmurée) et vécue avec tant d'intelligence que l'on reste confondu. Ce rôle, que Régine Crespin a interprété pour la première fois en avril 1980 (elle était la seconde prieure lors de la création de l'œuvre à Paris) est à compter parmi ses plus grands. Elle lui confère une épaisseur, une grandeur inoubliables. Que, d'ailleurs, personne n'oublie : la première prieure a beau mourir à l'acte I, son éclat particulier baigne le spectacle de René Terrasson jusqu'au final. Quand la qualité rencontre l'exception, cela donne une soirée rare et superbe, qu'il serait dommage de manquer.

Fabian GASTELLIER

Les « Dialogues des Carmélites » à Mulhouse les 6, 8 et 10 novembre ; à Colmar les 17, 20 et 22 novembre. La mise en scène de René Terrasson, filmée pour la télévision, sera prochainement retransmise sur F.r.3.



Sygma

SUPPLIQUE POUR QU'ON FOUTE LA PAIX A GEORGES BRASSENS

PAR JEAN-PAUL LIEGEOIS

Georges,

Les trompettes de la renommée sont encore bien plus mal embouchées que tu ne l'avais écrit et chanté. Depuis quelques jours, elles te donnent une aubade douteuse. A grand renfort de faux témoins, de faux amis et de nécrophages professionnels. Des spécialistes de la « viande froide » prennent d'assaut toutes les tribunes pour parler de ta chaleur humaine. Des aigris dissertent sur ta générosité. Des jaloux sur ton talent. Des indiscrets sur ta pudeur. Des pédants sur ta mauvaise réputation. Des vautours se disputent ton dernier repos. S'ils avaient la clef de chez toi, ils iraient volontiers voler ta dernière bouteille de prune pour mieux pouvoir prétendre qu'ils avaient en permanence leur couvert à ta table. Pouah !

Quand on te parlait de « la bande à Brassens », tu répondais : « Foutaise ! Y a pas de bande à Brassens ! Y a qu'une bande de cons ! » Les « cons » s'en vont un à un. « En se cachant et sans rien dire. Pour ne pas déranger les gens. » Il n'y a pas si longtemps, je t'ai vu, avec quelques-uns des « cons » qui restent, accompagner un autre « con » qui s'éclipsait. Je t'ai vu, toi le mécréant, un goupillon à la main... Mais je ne me sens aucun droit pour raconter cela, pour raconter ta vie. Je ne me sens même pas le droit de pleurer. Seulement le droit d'avoir du chagrin, silencieusement, dans mon coin. Comme tout le monde. Comme tous ceux qui t'aiment et continueront de t'aimer, qu'ils t'aient ou non côtoyé. Simplement, la « bande de cons » a perdu l'un des siens. La « bande de cons » est triste. « Triste comme un saule ». On ne va pas en faire une histoire ! On ne va pas battre tambour pour monayer notre tristesse !

Le 24 novembre 1978, tu avais écrit ce texte de ta main :« Il est entendu entre René Fallet et moi-même qu'à la mort de l'un ou de l'autre, le survivant refusera catégoriquement — et quelles que soient les sommes proposées — de parler en public du cher disparu. » Fallet et toi aviez paraphé ce manuscrit, devant témoins. Fallet a tenu parole. J'aurais bien aimé que les autres en fassent autant...

« Affectueuse révérence. »

Disques

Henri DUTILLEUX et André JOLIVET : « Première Sonate ». Marie-Catherine Girod (piano). 1 disque Solstice.

M.-C. Girod nous avait révélé, l'an dernier, et avec quel talent, des pièces de Scriabine (chez le même éditeur). Elle reprend ici la première grande œuvre de Dutilleux qui date de 1947. On y sent les influences de Debussy, Ravel, Prokofiev, mais le langage et la construction sont déjà d'une forte originalité tout comme la rudesse moins subtile chez Jolivet. Un disque hors des sentiers battus, et beau par surcroît.

Pierre BOULEZ : « Trois sonates pour piano ». Claude Heffer (piano). 1 disque Astrée.

Le festival d'Automne braque le projecteur sur le compositeur Boulez, un compositeur à redécouvrir sans doute pour la sûreté de son métier, la qualité de son inspiration plus que pour son esprit révolutionnaire. Les trois sonates sont passionnantes et très différentes. J'avoue mon goût pour la seconde. Un disque indispensable.

Ernest CHAUSSON et Albert ROUSSEL : « Symphonie en si bémol, op. 20 » San Francisco Symphony Orchestra — « Poème de l'amour et de la mer » (op. 19, Gladys Swarthout, mezzo-soprano. R.c.a. Victor Symphony Orchestra, dir. Pierre Monteux — « Symphonies nos 3 et 4 » Orchestre de l'Association des Concerts Lamoureux, dir. Charles Münch. 2 disques R.c.a. et Erato.

La version Monteux de la Symphonie de Chausson est tout simplement sublime, jamais l'œuvre ne fut servie avec cette grandeur. Le poème est desservi par la voix, pas moyen d'oublier la version avec Victoria de Los Angeles (1 disque Emi/Vsm). Charles Münch rendait à merveille les nuances et les envolées rythmiques de Roussel, en soulignant les beautés (notamment dans les mouvements lents), penchant parfois vers le plus mauvais côté de l'héritage français de Roussel.

Zoltan KOSCIS : « En concert : Schubert, Chopin, Liszt, Rachmaninov, Bartok, Schönberg. 1 disque Hungaroton.

Quel grand artiste que ce Koscis, Hongrois en diable, un peu rude dans la « Ballade » de Chopin, mais insufflant un étonnant dynamisme aux « Etudes » de Bartok que celui-ci écrivit jeune encore, sous l'influence de Liszt.

Alfred SCHNITKE : « Quintette pour piano et cordes —Prélude à la mémoire de D. Chostakovitch — Mozart pour deux violons. » Guidon Kremer, Tatiana Grindenko, Iouri Bachmet, Karine Gueorguian, Iouri Smirnov. 1 disque « Chant du Monde ».

Voici un très beau disque qui nous permet de découvrir un compositeur soviétique contemporain, aussi original qu'inspiré. Le Quintette respire de mystère et de sonorité, Kremer y fait merveille, comme dans le « Prélude ». Une rareté à ne pas manquer.

Arnold SCHOENBERG : « Pelléas et Mélisande » « suite op. 29 — Fantaisie pour violon et piano op. 47 » /« Concerto pour piano et orchestre op. 42 »/Orchestre de la radio de Moscou, dir. Gennadi Rozhdestvensky/Musiciens de Chambre de l'Orchestre Symphonique de Boston/Adam Fellegi et Orchestre Symphonique de Budapest, dir. Ivan Fischer/3 disques Melodia/Chant du Monde (importé d'U.r.s.s.), Deutsche Grammophon, Hungaroto.

Schoenberg joué par des Russes, des Hongrois et des membres de l'Orchestre de Boston : c'est rare et instructif. L'expressionnisme des Russes est convaincant et plus, la relecture des Hongrois donne un autre sens à Schoenberg, quant aux Américains, ils cernent la richesse de la « Fantaisie » dont les éclats brillent de feux inhabituels.

Igor STRAVINSKY : « Petrouchka » London Symphony Orchestra, dir. Claudio Abbado. 1 disque Deutsche Grammophon.

Quel merveilleux sens de l'intimité dans l'anecdote qui annonce « l'Histoire du soldat » ! Quel dégraissage interne et inattendu qui nous fait découvrir une facette inconnue du discours de Stravinsky ! Indispensable.

Serge PROKOFIEV : « Alexandre Nevsky » Chicago Symphony Orchestra, dir. Fritz Reiner. 1 disque R.c.a. collection « Fiori ».

Très étonnante rigueur de F. Reiner. L'accent est américain comme dans Gerschwin et la similitude sonore avec Carl Off. Mais finalement la tension est universelle en même temps que russe. Un classique et un beau disque.

Claude GLAYMAN



Anne-Marie Blanzat et Régine Crespin dans le « Dialogue des Carmélites » à Strasbourg.

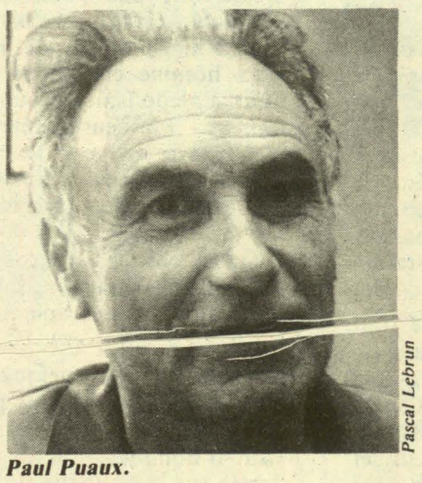

Pascal Lebrun

Paul Puaux.

Opéra : la belle équipe

Comme un Beaujolais nouveau qui aurait mis du temps à arriver, les nominations officielles concernant le monde de la musique viennent de voir le jour à l'issue du conseil des ministres du 28 octobre dernier. Maurice Fleuret, journaliste au « Nouvel Observateur » et directeur du festival de Lille, remplace Jacques Charpentier à la Direction de la musique ; Paul Puaux, ancien directeur du festival d'Avignon, prend dès à présent ses fonctions de président du conseil d'administration de l'Opéra de Paris et l'Italien Massimo Bogianckino, surintendant du Teatro communale de Florence et directeur du Mai florentin, succédera en août 1983 à Bernard Lefort au poste d'administrateur général de l'Opéra. Voici une équipe d'une homogénéité surprenante pouvant, si elle en a les moyens, donner naissance à une réelle politique de la musique.

Avec Maurice Fleuret, dont le budget couvrant musique et danse devrait augmenter d'environ 60 %, on peut s'attendre à un effort patent en faveur de la musique contemporaine et de la création, domaines oubliés s'il en est. Du côté des responsables de l'Opéra, espérons que le disciple de Jean Vilar saura faire du Palais Garnier un théâtre populaire au sens noble du terme sans lui ôter sa part (indispensable) de magie. Massimo Bogianckino, quant à lui, prouve par sa nomination qu'aucun Français ne semble, à l'heure actuelle, capable de diriger l'Opéra. Musicien émérite, administrateur couvert de succès aimant à collaborer avec des metteurs en scène de théâtre et des chefs aussi prestigieux que Carlo Maria Giulini ou Claudio Abbado, il saura sans doute redonner à « l'ingouvernable maison » le rang qu'elle mérite dans le monde lyrique, rang que le passage de Bernard Lefort, encombré de trop d'erreurs et de fautes tactiques, a quelque peu entâché. Les paris sont ouverts pour l'avenir musical ; mais il est certain dès à présent que la culture et la qualification sont en place.

Calvaire et résurrection d'une alcoolique pas anonyme

"Toute honte bue", une femme raconte sa vie d'alcoolique. Cent soixante-dix pages d'exorcisme, de réquisitoire, de témoignages, d'enquêtes, de chiffres... Document, autobiographie, peu importe : le livre de Laure Charpentier est avant tout un magnifique roman

PAR MICHELE KESPI

NON que l'histoire soit gaie. Il en faut du courage, à une femme, pour s'avouer alcoolique. Ce courage n'étonne pas quand on connaît Laure : il y a dans cette petite femme aux yeux clairs une force tranquille — le terme est à la mode, mais il lui va si bien ! — gagnée dans sa longue lutte contre l'alcool. Militante, elle a aussi écrit pour dire à tous ceux qui boivent, hommes et femmes, mais surtout à ses sœurs — qu'on ne traite pas d'aimables ivrognes mais de poivrotes —, on peut s'en sortir. Son message : je m'en suis tiré, vous pouvez aussi quitter ces rivages de mort, et revivre. Car l'alcoolisme est suicide. « Quels que soient son âge, son sexe, sa condition sociale, l'être humain qui cède au pouvoir de l'alcool porte déjà en lui des germes de mort » écrit Laure.



« L'Absinthe », de Degas.

Une drogue dure

Abstinente depuis sept ans, Laure Charpentier, quarante ans aujourd'hui, sait de quoi elle parle. La lente descente aux enfers, la culpabilité, les nuits peuplées de cauchemars et les petits matins nauséeux qui mènent au suicide, elle connaît. La peur de la folie, la crise de délirium qui débarque, sans crier gare, elle y est passée. Avant de renaître, elle a parcouru, station par station, le long chemin de croix des drogués en manque. Car si on oublie souvent que l'alcoolisme est une maladie, n'oublie-t-on pas aussi que l'alcool est une drogue ? Une drogue dure, avec accoutumance tant psychique que physique, accompagnée de délabrement. Nerveux et corporel : ce cortège de polynévrites, ces morts par cyrrhose du foie... que nous voilà loin des chansons gaies où « boire un petit coup, c'est agréable... ».

Précise, Laure. « En 1955, sur dix alcooliques recensés, on trouve une femme. En 1978, sur dix alcooliques recensés, on en trouve deux. » En vingt ans, il y a donc deux fois plus de femmes alcooliques. 92 % des femmes boivent en cachette. Neuf sur dix sont des femmes seules : veuves, divorcées, séparées ou en voie de l'être. Une fois leur alcoolisme connu, et il finit toujours par l'être, les femmes sont rejetées. Plus encore que les hommes. « On ne quitte pas, écrit Laure, une femme cancéreuse. Mais on a parfaitement le droit — sinon le devoir — de quitter une femme qui s'adonne à la boisson. » D'ailleurs, précise-t-elle en sirotant un Schweppes, dans son appartement près de la Nation, son chat « Phoenix » — symbole de sa résurrection — blotti à côté d'elle : « Savais-tu que pour la compagne ou le compagnon de quelqu'un qui boit, le divorce est admis sur simple présentation d'un certificat médical ? »

Au fil des pages, Laure a recensé les différentes formes de l'alccolisme féminin. Alcoolisme de solitude, alcoolisme d'ennui — « sans doute le plus fréquent chez les femmes » — alcoolisme entre copines, alcoolisme à deux : « La femme qui boit en couple a souvent commencé à le faire pour se venger. Elle ne supporte plus les longues soirées d'attentes, les appels téléphoniques en provenance du café voisin, les scènes de brutalités que l'homme lui inflige au retour. Sa réaction ? Et moi, pourquoi je n'essaierais pas pour voir ? » Alcoolisme mondain, enfin, « celui dont on ne parle jamais ». Question de milieu. La femme d'un homme en vue ne peut être soignée pour l'alcoolisme. Pour dépression, à la rigueur. Malheureusement, le traitement n'est pas le même et les petites pilules pour voir la vie en rose n'ont jamais, à elles seules, empêché de boire la coupe jusqu'à la lie.

Qu'on carbure au gros rouge ou qu'on se siffle plus élégamment du champagne, pour toutes les femmes aperçues au cours de ce livre, le résultat est le même : l'opprobe générale. A part quelques anciens buveurs, quelques rares médecins plus éclairés que la moyenne, personne n'aide les alcooliques. Peu d'hommes, nantis d'une compagne portée sur la bouteille, lui tendent une main secourable. Il y a même pire, comme ce monsieur B.c.B.g. qui faisait boire son épouse : « Que voulez-vous, je la préfère quand elle a un coup dans l'aile. Elle est plus amoureuse, plus sexy aussi. Sans champagne, pas moyen de la dérider. Elle ne veut même pas que je la touche... »

Toute honte bue, donc, Laure a décidé de raconter sa vie. Elle explique : « Quand j'ai arrêté de boire, je n'ai pas dit tout de suite que j'étais une « ancienne » alcoolique. Je refusais l'alcool dans des dîners sous prétexte de régime ou de crise de foie. Puis, peu à peu, par le groupe de la Croix bleue (1), j'ai appris à m'accepter, au lieu d'être confinée dans ma honte. J'ai voulu aider les autres. Sans prosélytisme. »



Laure Charpentier. Pascal Lebrun

Sauvée également par l'amour, Laure parle de son mari, ancien alcoolique lui aussi, qu'elle a rencontré la seconde fois où elle mettait les pieds à la Croix bleue. « Un beau conte de fée, sourit-elle : j'arrive à la section, et deux mois plus tard j'en épouse le président ! » Elle redevient sérieuse, parle de « lui » : il a 54 ans, il a commencé à boire à 28 ans. Il y perd son boulot d'ingénieur. Il arrête de boire, il y a de cela dix-huit ans, et recommence comme simple manœuvre. On est loin du conte de fée.

Il était une fois, raconte Laure dans son livre — « Oui, mon livre, c'est moi », dit-elle sans ambage — une petite fille. Une petite fille abandonnée à trois mois par un père génial, peintre, compositeur, écrivain qui s'habillait comme Gary Cooper. Grand séducteur devant l'éternel jusqu'au jour où il épouse une femme de noble famille. Goût de se ranger ou besoin de refaire ses finances, on ne sait. Sa belle-mère n'apprécie pas l'intrusion de ce gendre d'un autre milieu. Mais, enfin, un enfant s'annonce, « qui n'avait jamais été désiré par personne ». On attend au moins un garçon. Le nouveau marié, déjà las de la vie bourgeoise, brûle au jeu la fortune de sa femme, qui, elle, fait bouillir la marmite en se mettant au travail pour son grand homme. Là-dessus, catastrophe : naît une fille qui, en plus, a le mauvais goût de crier la nuit. Départ du papa vers d'autres horizons. Madame-mère respire. Sa fille, toujours amoureuse, revoit son mari en cachette. Une petite fille assiste à tout : sa mère, toujours éprise, glisse des biffetons à son père, toujours fauché et trop artiste pour travailler. La petite fille a aussi été investie par sa grand-mère d'une mission : venger la famille. Elle a donc juré de tuer elle-même « le cow-boy » si l'aïeule venait à trépasser avant.

Un bon départ dans la vie, quoi. Et quand le père se met à peloter sa fille d'un peu trop près, tout bascule. A quinze ans, elle plonge « dans les méandres de l'homosexualité la plus absolue ». L'initiatrice est, comme il se doit, plus âgée. Et alcoolique : « Bois, chérie, bois, tu verras c'est fantastique... »

« Gigola » est née. Des femmes défilent dans sa vie, qui l'entretiennent. C'est « la vie facile, l'adoration des femmes, l'argent, la vie nocturne... et l'ALCOOL... » L'alcool qui, entre autres, empêchait l'écrivain... de devenir écrivain. » Laure-Gigola a 18 ans. Elle dit merde aux siens. Mère et grand-mère la rejettent aussi. Cette vie dissolue, étalée au grand jour... Pouah ! D'autant moins pardonnable qu'elle marche, finalement, sur les traces de son père. Elle a de qui tenir, susurre Madame-mère. Un enfant, désiré, réconcilie les trois femmes. Il faut dire que, enfin, c'est « un petit mâle », devant qui grand-mère et arrière-grand-mère sont en adoration. Pour la mère, la tournée des bars continue. Jusqu'à la crise de délirium. L'agonie. « La fin d'un monde. L'aube d'une vie nouvelle. »

C'est le début du combat contre l'alcool. Sept mois d'abstinence. La rencontre de l'amour. La naissance d'un deuxième enfant. Une fille, cette fois-ci, dont Laure dit : « Elle n'a connu que les roses. Elle a sept ans. Son frère, qui en a quinze, m'a vu alcoolique... Ma fille, c'est le symbole de la résurrection... » Les jours noirs ne sont pas oubliés. « Quand j'ai arrêté de boire, j'étais une petite chose accrochée tant bien que mal à une bouée. Si elle crevait, on se noyait tous les quatre. Il n'était pas évident que cela tienne. Je n'avais jamais vécu avec un homme. Il a fallu que je me réconcilie avec la race masculine. Que je me démarginalise. Tout a changé en un an. Les jus de fruits à la place de l'alcool. L'hétérosexualité remplaçant l'homosexualité. La fidélité au lieu de la dispersion... »

Une rechute. Trois mois dans le cirage. « En toute honnêteté, j'ai rebu, écrit-elle, pour retrouver intact, sauvage, unique le goût amer de la défonce. » A cause aussi, d'une ancienne amie, « cette femme que je ne savais aimer sans alcool », qui lui lance rageusement au visage sa vie rangée, bourgeoise... Laure remonte. Elle écrit : « Adieu Gigola. Adieu cow-boy, adieu mes anciennes amours que je croyais éternelles. »

Choisir de vivre

Elle dit, aujourd'hui, après sept ans de sobriété : « Au lieu de choisir de mourir, tu dois apprendre à choisir de vivre. Et il n'y a pas de magie : avant-après. On peut s'en sortir sans marques extérieures, comme moi qui ai eu la chance d'arrêter jeune. Mais les stigmates intérieurs, tout le monde les garde. Surtout au niveau des nerfs. »

Laure n'aime pas rester grave trop longtemps. Elle plaisante : « Pour te faire soigner, il faut avoir le physique de l'emploi. Avec le genre alcoolo, pardessus élimé et litron dans la poche, on te prend au sérieux. Mais si tu t'amènes sapée un peu chic, même si tu es bouffie et tremblante, les médecins ne te croient pas alcoolique : ils pensent que tu exagères et te soignent pour une dépression. Ou alors, ils s'adressent à ton intelligence : une femme comme vous, qui a tout pour être heureuse. Sans s'imaginer qu'avec l'alcool ton intelligence sombre la première... »

Elle s'anime : « J'ai appris ce matin que le gouvernement débloquait trente-cinq millions de nouveaux francs pour lutter contre l'alcoolisme. Enfin... »

Le petit jules surnommé Gigola n'est plus. A la place, une jeune femme prénommée Laure tend la main aux alcooliques, ses semblables, ses sœurs. Attention, prêche-t-elle, au « train de la défonce : quand tu montes dans le premier wagon, tu n'es plus sûre de pouvoir en descendre. C'est un train qui passe partout, qui charge sans différence d'âge et de sexe. Et, vraiment, de plus en plus de gens y grimpent »... ●

« Toute honte bue », par Laure Charpentier, éditions Denoël.

1) La Croix bleue, comme les Alcooliques anonymes, sont des associations d'anciens buveurs. Laure Charpentier donne l'adresse de ces organismes, et de bien d'autres semblables, dans son livre...

Diffusion N.m.p.p. - Commission paritaire n° 52325